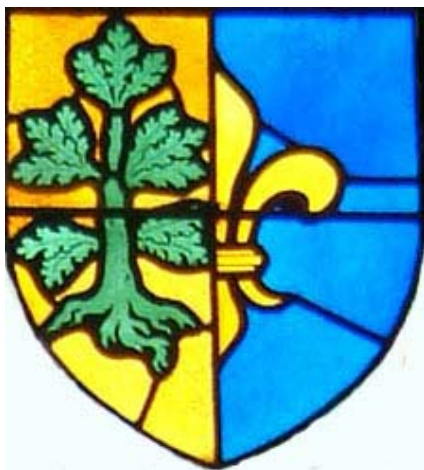


BEAUQUESNE

CARTE COMMUNALE



Réalisation : Myriam CASSARD
Date : novembre 2003

Complété par PAGE9 sarl
- BP 348 - 59 026 Lille Cedex
e-mail : page9il@nordnet.fr
Octobre 2007.

RAPPORT DE PRESENTATION



TABLE DES MATIERES DU RAPPORT DE PRESENTATION

PREAMBULE : DEFINITION ET OBJECTIFS GENERAUX DES CARTES COMMUNALES	1
I. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL	3
1) Présentation générale de la commune	3
1.1 Situation géographique et administrative	3
1.2 Environnement physique du territoire de la commune	7
2) Analyse du paysage communal	14
2.1 Les unités paysagères	14
2.2 Terrains naturels et agricoles	16
2.3 Analyse du paysage urbanisé et urbanisable	18
2.4 Analyse de la dynamique de la commune	32
3) Diagnostic de la commune	33
3.1 Evolution démographique	33
3.2 Logement	37
3.3 Activités économiques	41
3.4 Services	46
3.5 Réseaux	48
3.6 Activités de loisirs	50
3.7 Contraintes du développement spatial et servitudes d'utilité publiques	56
II. PREVISIONS DE DEVELOPPEMENT ET CHOIX RETENUS	62
1) Contexte dans lequel s'inscrit le développement communal	62

2) Les intentions du zonage (Cf. plans).....	64
2.1 La zone naturelle	64
2.2 La zone urbanisable : des extensions mesurées qui préservent le tour de ville	64
3) Capacité d'accueil en nombre de logements, des terrains en zone urbanisable de la carte communale	68
4) Explication des choix retenus	69
 III. INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT.....	 72
1) Incidences	72
1.1 Projets de construction des logements sociaux pour personnes à mobilité réduite.....	72
1.2 Projet d'aménagement d'un parc éolien.....	72
2) Souci de préservation et de mise en valeur de l'environnement	75
2.1 Régulation des eaux pluviales	75
2.2 Création de nouvelles rues et rattachement aux réseaux	75
2.3 Mise en valeur de l'environnement	75
 ANNEXES.	 77
compatibilité entre les documents d'urbanisme	76
réalisation d'une supérette sous enseigne "Petit Casino" en 2004	77
réalisation d'un espace sportif et socio-culturel en 2004	77
projet d'implantation d'éoliennes au lieu dit "la Magrémont"	78

PREAMBULE : DEFINITION ET OBJECTIFS GENERAUX DES CARTES COMMUNALES

Le développement de l'urbanisation sur une commune nécessite un contrôle, voire une maîtrise, de la part de la collectivité.

Pour exercer ce contrôle, plusieurs outils sont à la dispositions des communes : la carte communale est un de ces outils, particulièrement bien adapté puisqu'il permet :

- d'éviter l'urbanisation diffuse sur le territoire communal qui est source de dépenses d'équipement et de fonctionnement importantes, et qui ne répond pas aux préoccupations de développement rationnel et économe de l'espace, principes énoncés aux articles L 110 et L 121-1 du code de l'urbanisme,
- d'éviter l'envahissement anarchique de l'espace agricole et naturel qui perturbe les exploitations et contribue à l'augmentation du prix des terres,
- d'inciter au regroupement des constructions autour du bourg et dans les hameaux évitant les inconvénients énumérés ci-dessus et favorisant les relations sociales entre les habitants.

La carte communale est un moyen de contrôler l'urbanisation face au hasard des initiatives et peut permettre à la commune de mettre en place une programmation des équipements et mener une politique foncière cohérente.

Du point de vue juridique le statut de la carte communale a été validé par la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (loi SRU). Les articles L 124-1 à L 124-4 et R 124-1 à R 124-8 du code de l'urbanisme définissent le contenu, les effets et la procédure d'élaboration de ces documents.

Les cartes communales sont approuvées conjointement par la commune et le Préfet après enquête publique. Elles doivent respecter les principes énoncés aux articles L 110 et L 121-1 du code de l'urbanisme.

L'approbation de la carte communale entraîne le transfert de compétence de l'Etat à la commune, sauf si le conseil municipal décide lors de la délibération d'approbation qu'il en soit autrement (L 421-1-1).

Le droit des sols applicable à ce document est le Règlement Nationale d'Urbanisme (RNU), art. R 111-1 à R 111-26 qui offre des moyens de contrôle adaptés pour les certificats d'urbanisme, les permis de construire, les lotissements, en fonction de la nature et de la localisation des

constructions, de la viabilité des terrains, de l'implantation des constructions, de leur dimension, et de leur aspect. En particulier, les demandes de construction (logements notamment) ne pourront être autorisées que si les terrains bénéficient d'une défense – incendie réglementaire et à condition en l'absence d'un réseau collectif d'eaux usées, qu'un dispositif d'assainissement non collectif puisse être installé conformément à la réglementation en vigueur. Aussi, en présence de terrains défavorables à l'épandage souterrain, l'autorisation de construire ne pourra être donnée que s'il existe à proximité du terrain un exutoire permettant l'évacuation des eaux usées traitées et sous réserve de l'accord du gestionnaires de ce réseau pour le rejet de ces eaux.

I. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL

1) PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

L'origine du nom Beauquesne vient du picard *biau* c'est-à-dire « beau » et *quesne* « chêne ». Le blason du village (voir photo en couverture) est constitué d'un demi-chêne qui fait référence au nom de la commune et d'une demi-fleur de lis qui rappelle la présence d'une prévôté royale pendant tout le Moyen-Age.

1.1 Situation géographique et administrative

La commune de Beauquesne fait partie du canton de Doullens, dans le département de la Somme (80). C'est une commune rurale, implantée sur un plateau d'une superficie de 2004 ha dont l'altitude moyenne est de 144 m et qui compte actuellement 1202 habitants (estimation de la commune pour l'année 2003).

1.1.1 Situation régionale

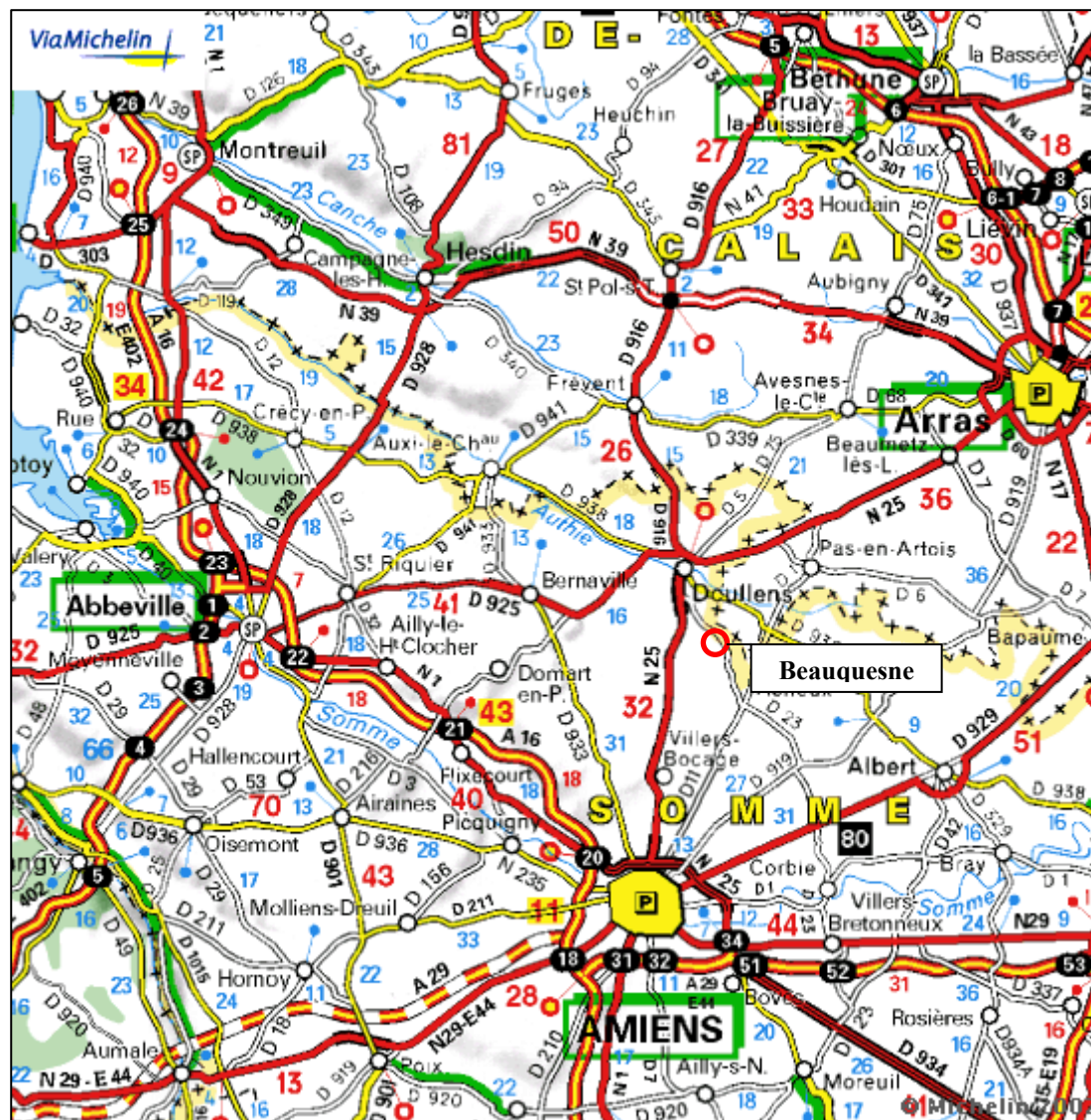
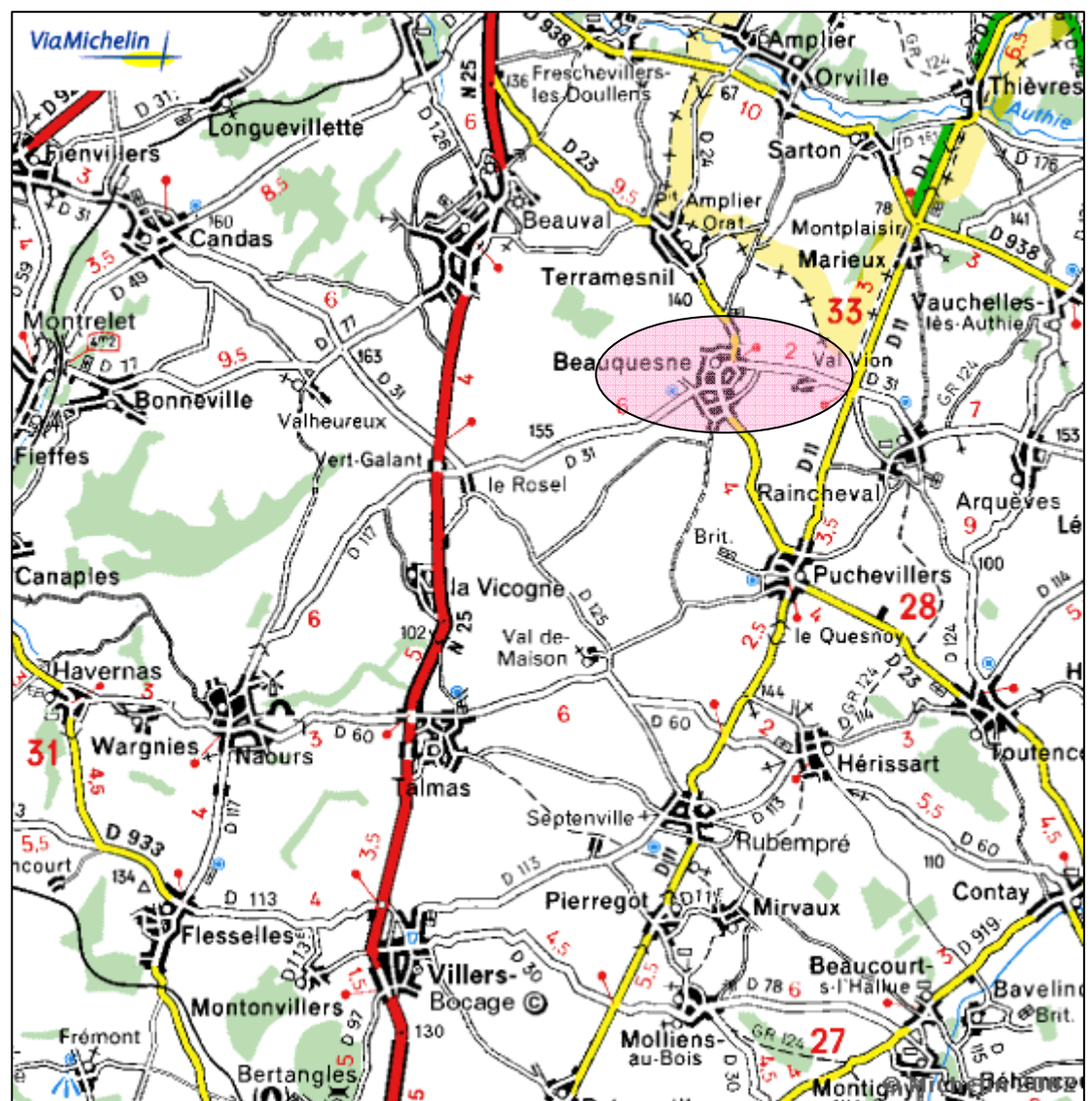
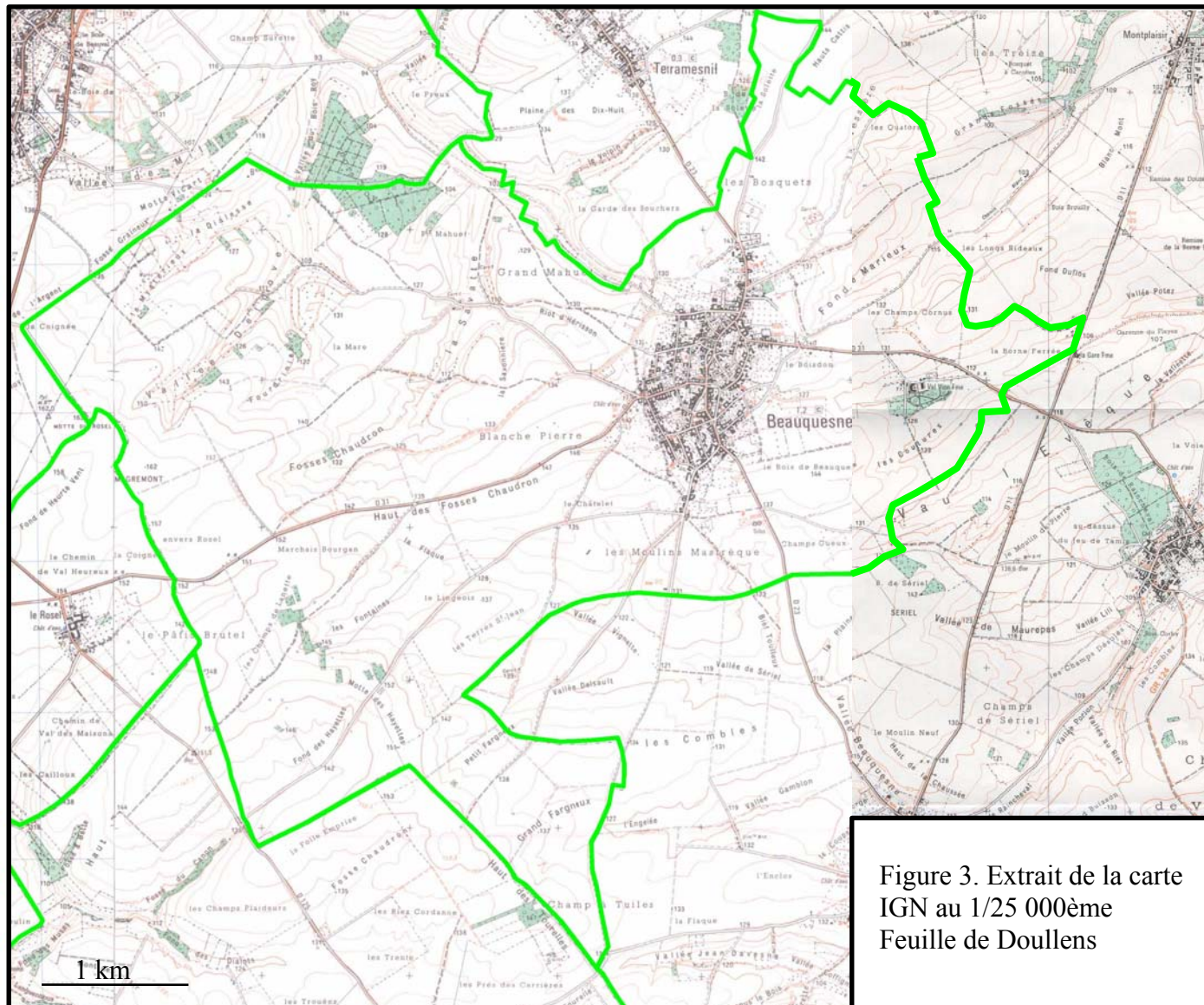


Figure 1. Extrait de la carte Michelin au 1/200 000ème Feuille d'Amiens

1.1.2 Situation locale



1.1.3 Le territoire de la commune de Beauquesne



1.2 Environnement physique du territoire de la commune

1.2.1 Climat

La station météorologique la plus proche de Beauquesne est implantée à Bernaville, au lieu-dit colline bois l'eau (latitude de 50°08'N ; longitude de 002°11'E ; altitude de 143 m). Les données climatologiques utilisées pour la commune de Beauquesne sont donc celles enregistrées à Bernaville.

Le plateau picard est une région avec un climat semi-océanique ponctué de nuances continentales, caractérisé par un hiver frais et un été assez frais.

Températures

Le climat doux se trouve justifié par la thermométrie : la température moyenne annuelle sur la période 1989-2002 équivaut à 10,2 °C. La moyenne des températures minimales, sur la même période correspond à 6,5 °C ; celle des températures maximales s'élève 13,9 °C. Les fortes chaleurs (températures maximales > 30 °C) sont rares en moyenne 4 jours par an, ainsi que les fortes gelées (températures minimales < -10 °C) avec 1 jour seulement.

Précipitations

Le climat est humide : la moyenne annuelle de précipitations établie sur 14 ans, est égale à 907,9 mm. La fréquence des jours de précipitations supérieures à 1 mm est en moyenne de 42 avec seulement 12 jours par an enregistrant des hauteurs quotidiennes supérieures à 10 mm. Le maximum quotidien absolu de précipitations sur la période de 1989 à 2002 a été enregistré à Bernaville le 30 avril 1989 avec une hauteur de 95 mm. Le record absolu du département est de 194 mm enregistré le 7 juillet 2001 à Rouvroy en Santerre lors d'un violent orage.

Neige et brouillards

On observe des chutes de neige essentiellement en janvier et février, les brouillards (visibilité inférieure à 1 km) sont fréquents.

Vents

Les vents dominants sont de direction d'Ouest ou Sud-Ouest. La vitesse moyenne du vent est comprise de 2,4 à 4,1 m/s (voir graphique). Les vents forts supérieurs à 16 m/s (58 km/h) sont de 14 jours par an. Les vents supérieurs à 28 m/s (soit plus de 100 km/h) sont peu nombreux (3 jours en moyenne par an). La vitesse maximale instantanée du vent en mètre par seconde la plus élevée relevée sur la période de 1989 de 2002 est de 37 m/s le 25 janvier 1990 (soit 133km/h).

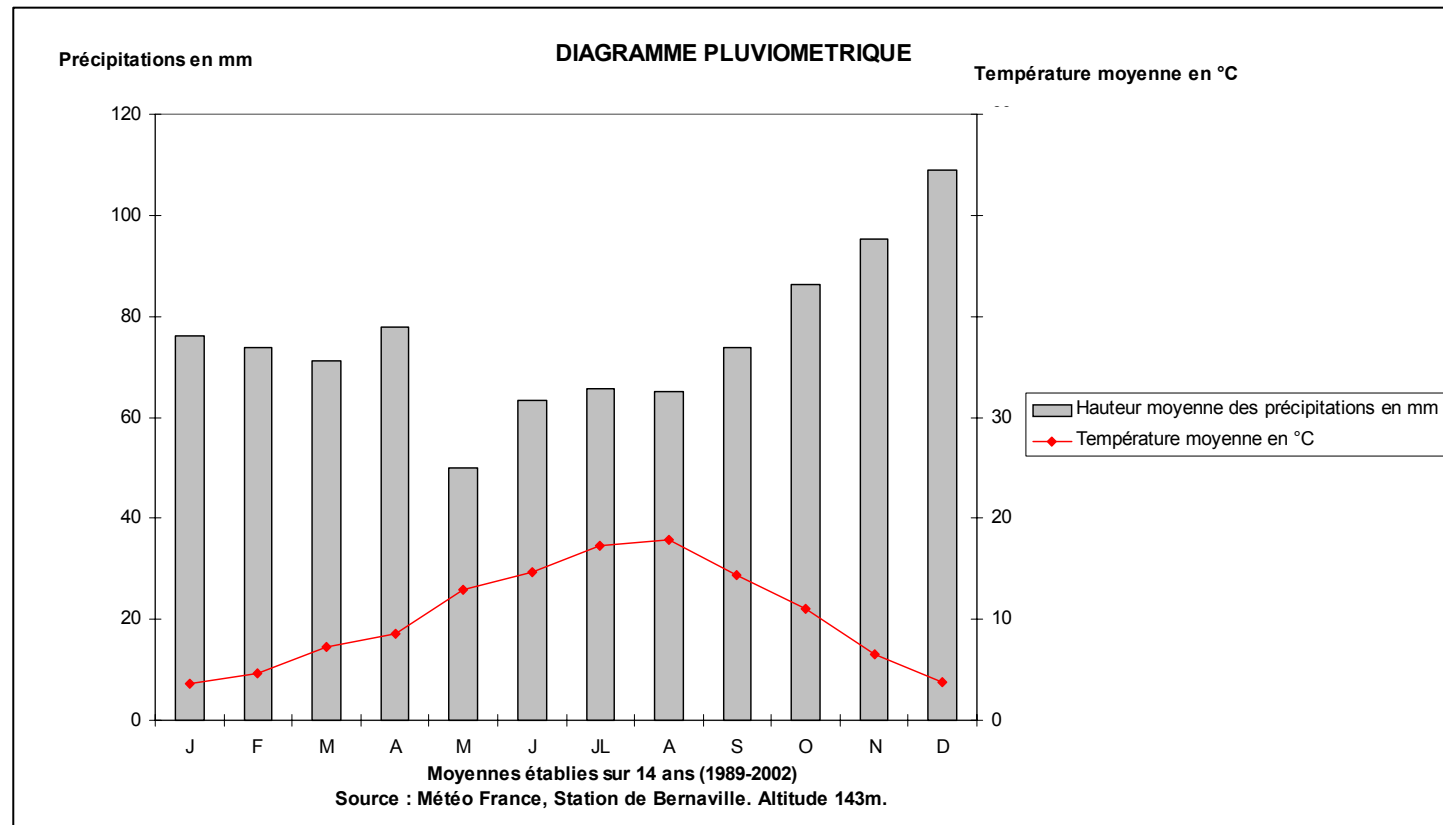


Figure 4. Diagramme pluviométrique.

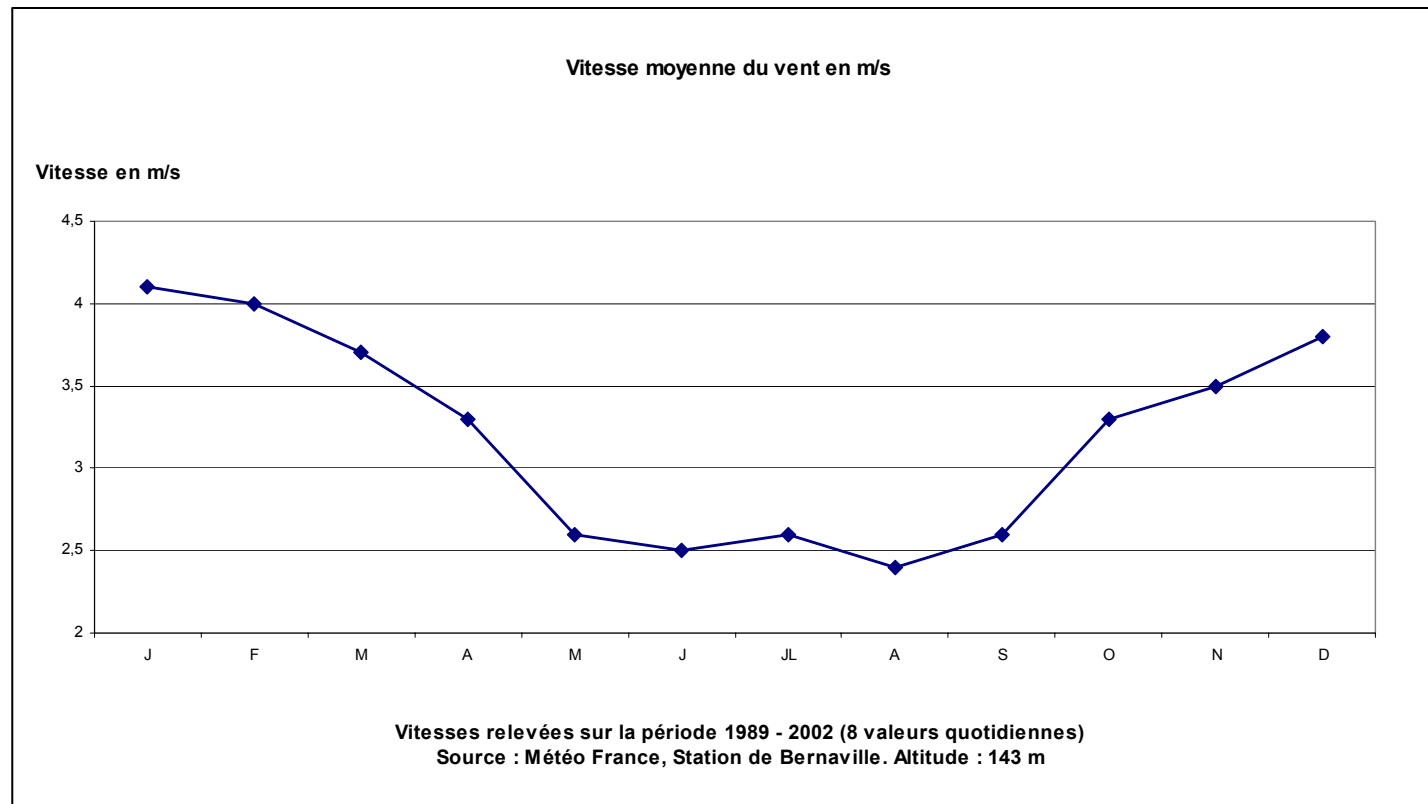


Figure 5. Diagramme des vitesses moyennes du vent sur une année

1.2.2 Topographie et hydrographie

L'altitude de la commune de Beauquesne varie de 102 à 162 m. Le bâti est très regroupé et situé sur un secteur relativement plat.

La commune de Beauquesne ne comporte pas de réseau hydrographique : aucune rivière ni ruisseau ne passe par son territoire. Cependant, en étudiant les courbes de niveau de la topographie, on remarque que plusieurs talwegs structurent le paysage ce qui témoigne de l'existence d'anciennes vallées aujourd'hui asséchées.

Le territoire de Doullens est situé aux confins de l'Artois et du plateau crayeux picard. Les couches crayeuses qui se développent du Turonien inférieur au Sénonien affleurent sur les flancs des vallées et sont, sur les plateaux, recouvertes par un manteau de limon quaternaire et de formations résiduelles à silex.

L'étude géologique fait ressortir les formations suivantes¹ :

Crétacé

C4-5 : coniacien santorien : craie blanche. Dans la région de Doullens, l'ensemble de cette craie atteint une cinquantaine de mètres.

C6 : campanien : craie à Bélemnites. Gisement de craie phosphatée d'allure lenticulaire, ayant une teinte grisâtre ou brunâtre. Elle renferme une infinité de petits grains bruns de phosphate de chaux. Certains niveaux atteignent un pourcentage élevé de phosphate de chaux (38%). L'épaisseur de l'assise phosphatée est très variable (jusqu'à 25 m à Orville), on la rencontre également à Beauquesne et à Beauval.

Eocène

e2 : Thanétien. Il existe sur le territoire de Beauquesne (au sud) quelques lambeaux épais de sables et grès mamelonnés. Les sables sont généralement à grain fin et glauconieux, de teinte gris-vert ou rousse lorsque la glauconie est altérée.

Formations superficielles et quaternaire

Les limons des plateaux LP : le complexe des limons des plateaux occupe de grandes surfaces sur le territoire de la commune. Outre la fabrication des briques, les limons ont été utilisés largement dans la région comme « terre à pisé » pour la construction des chaumières et granges et de nombreuses carrières ont été ouvertes.

On trouve au Nord du village une formation résiduelle à silex (Rs). Il s'agit de produits résiduels plus ou moins remaniés dérivant des sédiments tertiaires et surtout de l'argile de décalcification désignée sous le nom d'argile à silex. L'ensemble des formations résiduelles recouvre les craies de façon irrégulière et les variations d'épaisseur qu'il présente sont très grande (quelques décimètres à plusieurs mètres).

Substances minérales (ressource du sous-sol)

Sur la commune de Beauquesne, on trouve de nombreux affleurements notés crap sur la carte géologique. Ce sont en fait des gisements de craie phosphatée du campanien encore exploitée. Les produits élaborés sont des engrais à base de phosphate, des amendements contenant

¹ Source : carte géologique 1/50 000, feuille de Doullens. B.R.G.M.

divers additifs, des carbonates phosphatés pour l'alimentation du bétail. Une carrière de craie de 2 ha 46 est actuellement exploitée sur le territoire de Beauquesne, d'une capacité d'extraction annuelle de 8 000 m³, au lieu-dit « Le Grand Mahuet », aux parcelles cadastrées section ZS n°21a, 101 et 103. Cette autorisation est accordée pour une durée de 30 ans à compter de la date de l'arrêté préfectoral du 31 mars 2000. L'ensemble des prescriptions quant aux conditions de fonctionnement de la carrière et de remise en état en fin sur les parcelles sont précisées dans l'arrêté préfectoral.

Les sables thanétiens (sab) sont utilisés pour la maçonnerie.

Les formations résiduelles à silex sont utilisées parfois pour l'empierrement (gra).

Les formations notées cram sur la carte géologique sont des marnes turoniennes, de la craie grise turonienne ou de la craie blanche sénonienne, utilisées pour l'amendement des terres froides des plateaux. De nombreuses petites carrières sont ouvertes au gré des besoins sur les flancs de vallées.

1.2.4 Hydrogéologie

Dans la région de Doullens existent plusieurs nappes aquifères.

La nappe du Bathonien a été révélée par des forages profonds dans les calcaires oolithiques du Bathonien. Les eaux y recèlent une forte teneur en NaCl.

A Wawans, une eau artésienne provenant des sables albiens a jailli avec puissance, c'est la nappe de l'Albien. Cette eau est très chargée en sels minéraux et nettement basique : c'est une eau dure, de mauvaise potabilité et inutilisable au point de vue industriel en raison de la corrosion qu'elle entraîne dans les tubages.

La craie constitue le principal réservoir aquifère de la région. L'eau circule dans les nombreuses fissures des craies sénoniennes et turoniennes. Elle est retenue en profondeur par les niveaux imperméables du Turonien moyen. L'écoulement de l'eau s'effectue d'Est en Ouest, les vallées drainant normalement leur secteur. La nappe de la craie étant située en grande profondeur, il n'y a pas de risque d'inondation par remontée de nappe sur le territoire communal.

La commune est alimentée en eau par un captage dans la nappe de la craie, situé sur le territoire et protégé des pollutions de surface par des périmètres de protection rapproché et éloigné. L'eau est essentiellement destinée à usage domestique (pas d'usage industriel). Ce captage sera bientôt fermé et la commune sera alimentée par l'eau en provenance de Doullens.

1.2.5 Pédologie

Le village de Beauquesne est un village agricole, avec de très nombreuses exploitations. Le manteau de limon quaternaire en surface et la faible pente des terrains sont en effet très favorables à l'agriculture.

2) ANALYSE DU PAYSAGE COMMUNAL

2.1 Les unités paysagères

La lecture du paysage de Beauquesne est assez simple du fait de la masse homogène des différentes unités paysagères, que l'on distingue très nettement sur la photo aérienne. Ainsi, on peut identifier trois unités paysagères distinctes selon leur occupation du sol et les activités humaines qui s'y pratiquent :

- une unité vouée à l'agriculture : le paysage agricole
- une unité d'habitat et où se développe l'urbanisation : le paysage urbanisé
- une zone de transition entre les deux unités précédentes

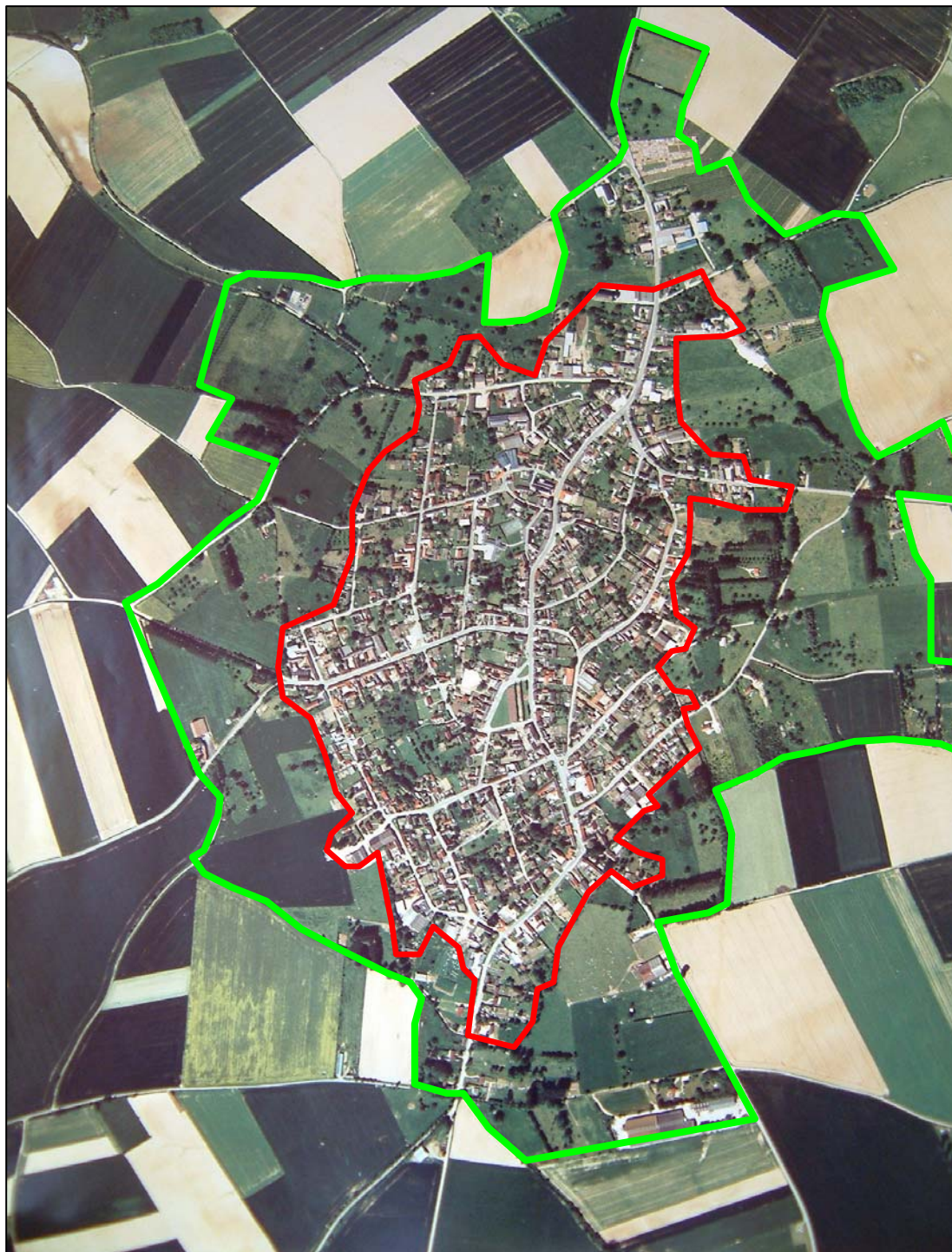


Figure 7. Les grandes unités paysagères

 Limites entre le paysage agricole et la zone de transition

 Limites entre la zone de transition et le paysage urbain

2.2 Terrains naturels et agricoles

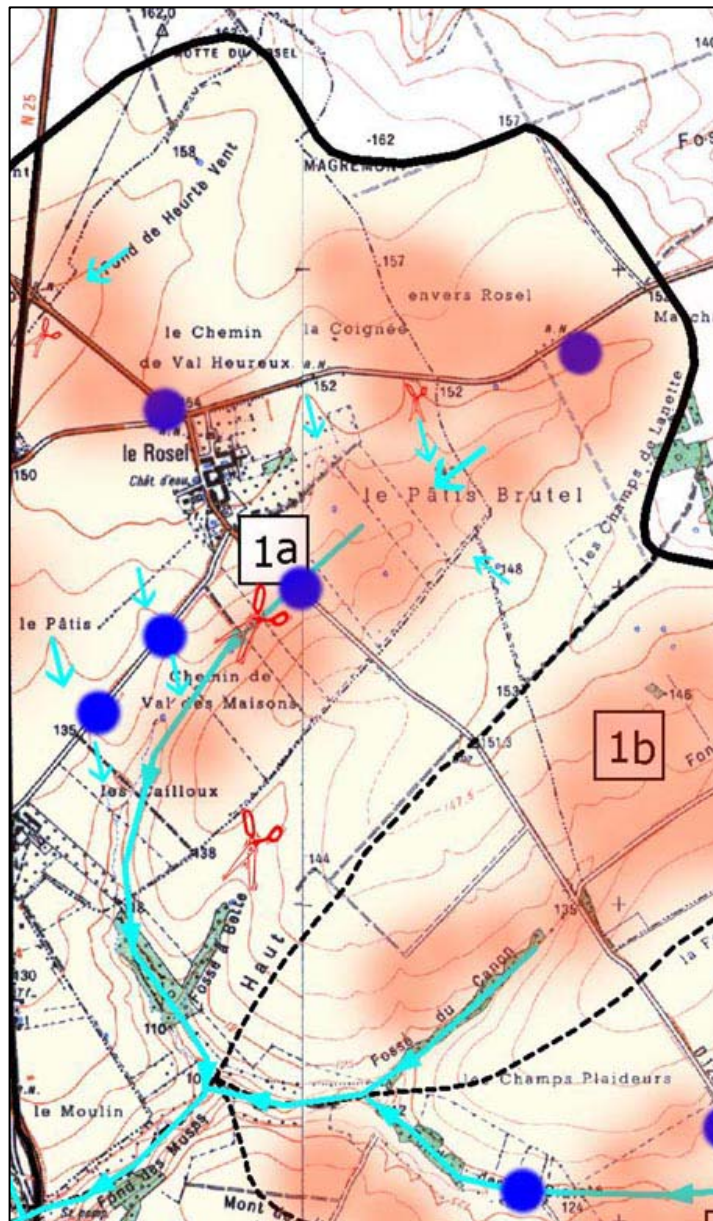
2.2.1 Analyse

De part et d'autre du village s'étend le vaste territoire agricole de Beauquesne. Le relief, peu marqué, permet l'exploitation de l'essentiel des terres en grandes cultures. On trouve dans ce paysage un patrimoine bâti agricole isolé du reste du village, comme la ferme du Val Vion par exemple et quelques petits espaces boisés, notamment dans les vallées les plus accentuées, comme aux « fosses Chaudron » ou aux « Fontaines ».

La zone de transition annonce le changement d'unités paysagères entre la zone vouée à l'agriculture et le village : le passage de l'une à l'autre se fait en douceur. En effet, on passe des grandes étendues de terres cultivées à des terrains plus boisés et la présence de quelques fermes ou habitations isolées annonce déjà le paysage urbain. Il est intéressant de noter que c'est dans cette zone de transition que l'on retrouve la majorité des arbres de Beauquesne : il sera donc possible de valoriser cette unité en y aménageant le chemin du Tour des Haies.

2.2.2 Atouts et contraintes du paysage

Une étude a été réalisée par le bureau d'étude Emergence-étude, pour la chambre d'agriculture, sur le bassin versant amont de la Nièvre. Il s'agit des points de dysfonctionnement (érosion, ruissellement) pour lesquels une partie du territoire de Beauquesne est concerné (voir figure 8). Le bureau d'étude travaille actuellement sur des cartes de propositions qui préciseront, à la parcelle (numéro cadastral), les aménagements envisagés pour éviter ces dysfonctionnements, comme par exemple la mise en place de fossés, de bandes boisées, de modelés de terrains sur des prairies.



Figures 8. Cartes d'érosion des sols extraites de l'étude sur la bassin versant de la Nièvre (étude Emergence-étude)



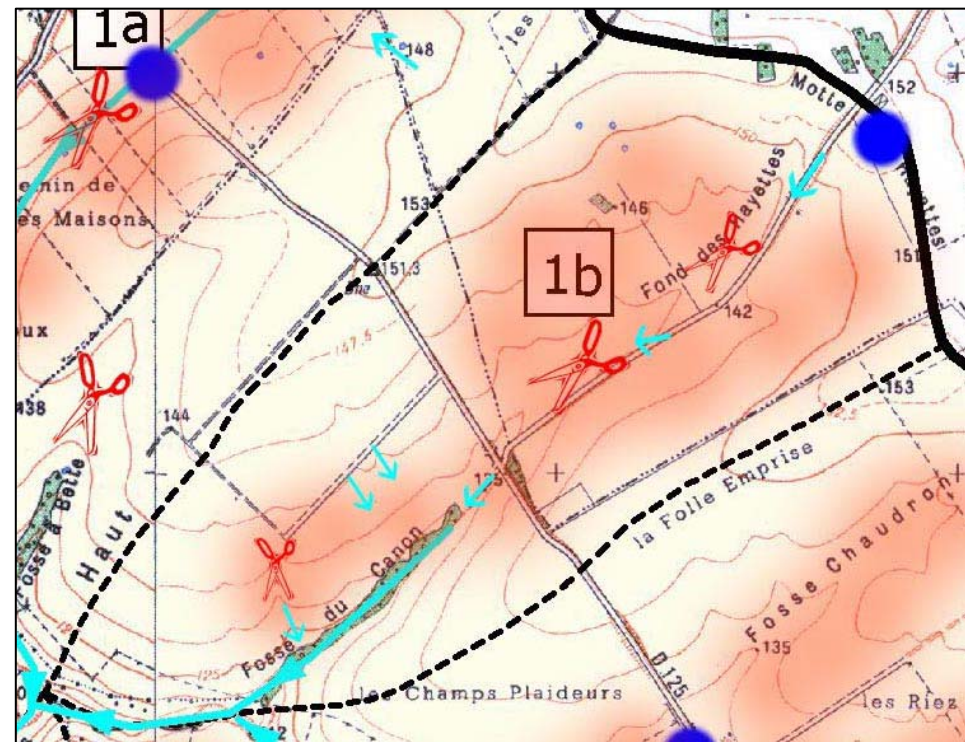
Marques de ruissellement (incisions, ravines)



Point d'accumulation d'eau et de terre



Sens d'écoulement des eaux de surface



2.3 Analyse du paysage urbanisé et urbanisable

2.3.1 Structure du village

Le cœur du village est formé par l'Eglise et les habitations sur la route D 23 qui mène à la Place Publique. L'urbanisation s'est développée de façon harmonieuse tout autour et la majorité des habitations sont des corps de fermes rénovés, dont quelques une d'entre elles sont particulièrement remarquables. Les principales entrées de village apparaissent très boisées (voir photos suivantes) ce qui contraste avec les vastes champs cultivés.



Photo 1. Entrée de village Nord, route D 23



Photo 2. Entrée de village Sud, route D 23



Photo 3. Entrée de village Est, route D 31



Photo 4. Entrée de village Ouest, route D 31

2.3.2 Typologie du tissu urbanisé de la commune

- un tissu ancien

Souvent créé pour l'exploitation agricole, le bâti ancien s'organise autour d'une cour avec un accès direct sur la rue. Formé de deux à quatre corps de bâtiments, l'ensemble occupe de 400 à 1000 m² pour les plus importantes. La densité de bâti au mètre carré est élevée, mais il existe autour un espace naturel anciennement voué au verger ou à la pâture, transformé aujourd'hui en potager ou en espace engazonné. Les corps de ferme non rénovés et laissés à l'abandon sont détruits et contribuent à la libération partielle des terrains pour des constructions nouvelles.

- un tissu ancien avec maisons sur rue

Il est essentiellement situé le long de la rue principale de Beauquesne (Chaussée de Doullens). Mais on retrouve ce tissu dans d'autres rues comme la rue Alfred Delannoy. Les maisons sont toutes implantées perpendiculairement à la rue sur des parcelles longilignes, avec en fond de parcelle jardin d'agrément, potager, verger.. Cette forme d'urbanisation contribue à aérer l'espace urbain.

- un tissu mixte : entre ancien et pavillonnaire récent

Quelques maisons nouvelles sont construites au cœur de rue ancienne, ayant profité de l'espace libéré par de vieux corps de fermes démolis. Ces maisons plus récentes sont en retrait par rapport aux plus anciennes car elles répondent au besoin d'aujourd'hui d'installer sa maison en cœur de parcelle pour une plus grande tranquillité.

- un tissu pavillonnaire récent

Caractérisées par des habitations récentes situées en cœur de parcelle, on trouve ces maisons dans les terrains qui n'étaient pas encore construits mais ouverts à l'urbanisation. C'est le cas au niveau des parcelles situées au bout de la rue du Bas ou de la rue Binut.



Photo 5. Nouvelles maisons au cœur de la parcelle



Photo 6. Maisons anciennes donnant sur la rue



Photo 7. Ancienne ferme donnant sur la rue



Photo 8. Maison entourée d'une haie

2.3.3 Trame viaire de la commune

Les routes d'accès

Le village de Beauquesne se situe à l'écart (environ 6 km) de la route nationale 25, route au trafic important reliant Doullens à Arras. Deux routes principales desservent la commune de Beauquesne. La route départementale n°23 traverse le territoire du Sud au Nord vers Terramesnil et en direction de Doullens. C'est l'axe de circulation le plus important du village, et donc celui qui amène le plus de nuisance sonore du fait de la circulation. Selon une estimation de la CDES, sur la section de comptage de la RD 23 effectuée au niveau de la commune de Beauquesne entre la nationale 25 et le village de Puchevillers, la moyenne journalière annuelle dans les deux sens de circulation est de 1749 véhicules/jour en 2002. Le passage de nombreux tracteurs et camions empruntant cette route et sa forme sinueuse en font un endroit dangereux à traverser.

L'autre axe est la route départementale n°31 Est-Ouest qui rejoint à l'Ouest du village la route nationale n°25 au niveau du Vert-Galant.

Les rues

(voir carte de localisation des rues, figure 9)

Il existe une hiérarchie entre les différentes rues du village, selon l'importance de leur fréquentation. Les rues aux gabarits les plus importants sont celles à fort passage (D 23 et D 31) menant aux villages extérieurs et au pôle administratif de la commune (chaussée de Doullens et chaussée d'Amiens). Les autres rues, aux gabarits plus faibles permettent le passage des riverains.

Les chemins

On trouve ensuite un réseau de routes de moindre importance composé de voies communales et de chemins de remembrement à vocations agricoles, répartis sur l'ensemble du territoire, permettant la liaison entre les terres et les exploitations. Certains de ces chemins sont ouverts à la promenade (itinéraires balisés) et sont inscrits dans le plan départemental de promenade et randonnée de la Somme (voir ci-dessous le paragraphe consacré au tourisme sur la commune).

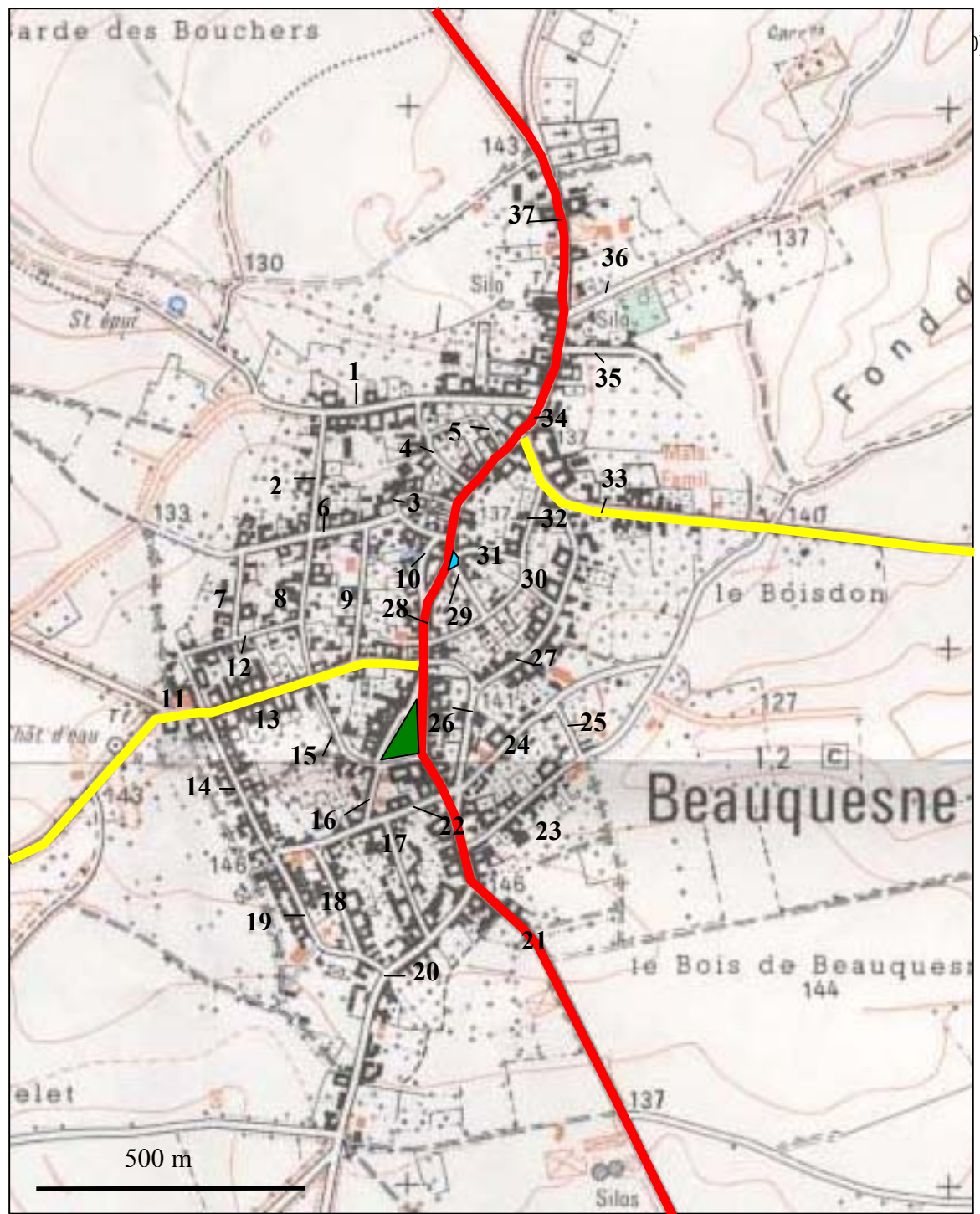


Figure 9. Routes principales et rues à Beauquesne

- | | |
|------------------------|---------------------------|
| 1 rue de Beauval | 20 Porte d'Amiens |
| 2 rue Binut | 21 Chaussée d'Amiens |
| 3 rue de l'Eglise | 22 rue de la Vaisselle |
| 4 rue Cornet | 23 rue de Bas |
| 5 rue des Flèches | 24 rue Pol |
| 6 rue de l'Eglise | 25 rue de Corbie |
| 7 rue des Maniers | 26 rue des Jardins |
| 8 rue Briaux | 27 rue Saint Antoine |
| 9 rue Cagnon | 28 rue de Doullens |
| 10 rue du Bac | 29 ruelle du petit Boële |
| 11 rue des Renards | 30 ruelle des Templiers |
| 12 rue des Allarts | 31 rue du petit Boële |
| 13 rue Alfred Delannoy | 32 rue Verte |
| 14 rue des Bœufs | 33 rue Alexandre Bouthors |
| 15 rue Mathieu | 34 Chaussée de Doullens |
| 16 rue Galette | 35 rue de la Gare |
| 17 rue Trupin | 36 rue Sarton |
| 18 rue des Bois | 37 Porte de Doullens |
| 19 rue de Bazèque | |

- | | |
|---|---------------------------|
|  | Place Lucien Allart |
|  | Place Publique |
|  | Route départementale n°31 |
|  | Route départementale n°23 |

2.3.4 Relation paysage bâti et paysage non bâti

Il existe quelques espaces verts aménagés dans Beauquesne. C'est le cas par exemple au niveau de la Place Publique avec un alignement d'arbres, des terrains engazonnés et les terrains de jeux.

Au sein du village, de nombreux espaces (essentiellement les jardins et vergers en fond de parcelle) constituent des zones de respiration et contribuent à donner une image aérée à la commune.

Les relations espaces privés et espaces publics varient selon le type de l'habitation. En effet, l'habitat ancien donne directement sur la rue, ce qui rend existante la relation visuelle entre espace privé et espace public. En revanche, l'habitat récent marque une rupture entre ces deux espaces. La relation visuelle entre parcelle privée et voie publique est rompue par des haies végétales, et une localisation de l'habitat au cœur de la parcelle.



Photo 9. Maisons donnant directement sur la rue



Photo 10. Sculpture et chêne Place Publique



Photo 11. Maison récente entourée d'une haie



Photo 12. Haies boisées Place Publique

2.3.5 Habitat et élément remarquable du patrimoine historique

Le village de Beauquesne possède un bâtiment classé au titre des monuments historiques. De ce fait, l'architecture crée une identité et un cachet particulier au village. De nombreux autres éléments du village ont également un caractère tout à fait remarquable.

Le clocher de l'église datant du XIII^e siècle, unique témoin de l'Eglise de l'époque, s'élève sur un des flancs de l'église nouvelle construite en 1899 et repose sur une base carrée partant du sol. Ce clocher carré à quatre étages possède des traces d'ogive terminée par une flèche octogonale qui atteint une altitude de 42 m. Une tourelle d'accès aux étages porte sur l'une des arêtes, au premier niveau, une statue de pierre logée dans une niche. Ce clocher sert de repère à la triangulation du méridien en 1793. Elle est classée au titre des monuments historiques depuis le 4 mars 1926. De ce fait, il existe un périmètre de protection esthétique autour du bâtiment sur un rayon de 500 m. Les permis de construire dans cette zone doivent respecter les avis des architectes des bâtiments de France sur l'aspect des constructions, des haies et des clôtures, les matériaux utilisés et les proportions à respecter...

Le Boële est le nom de l'ancienne basse-cour du château de Beauquesne, devenue place publique. On y trouve installés le monument aux morts et le ballodrome en schiste rouge de la fin du XIX^e siècle où se pratique la balle au poing, jeu traditionnel picard.

La motte féodale, du XII^e siècle, rue Mathieu, est le dernier vestige de l'imposant château édifié par Philippe d'Alsace, comte de Flandre, entre 1156 et 1168. Son rôle militaire important en fait le théâtre de nombreux combats pendant la guerre de Cent Ans entre la France et l'Angleterre, pendant les ravages des grandes compagnies, la Jacquerie, les Ecorcheurs puis les attaques espagnoles qui ne prennent fin qu'avec le traité des Pyrénées en 1659. La dernière tour lézardée du château disparaît au début du XIX^e siècle.

La ferme industrielle au Val Vion date des années 1900. L'aménagement intérieur avec ses alvéoles, ses plans inclinés et divers agencements où domine la brique est un exemple de fermes modernes du début du XX^e siècle, période où les progrès de l'agriculture sont considérables.

Le portail de l'Eglise Saint Jean-Baptiste, rue de l'Eglise, date de 1900. Le style néo-roman de l'édifice apparaît sur ce portail orné de trois colonnes de chaque côté. Deux d'entre elles, aux fûts cylindriques, encadrent la troisième dont le fût est octogonal. Elles se terminent par des chapiteaux richement ouvragés. Deux paires de tête en console soutiennent le linteau du tympan couvert de mosaïque de briques rouges et blanches. Un ensemble de neuf consoles sculptées de visages ou d'animaux souligne le fronton triangulaire. La charpente apparente est peinte par Desaint d'Amiens. Les vitraux sortent de l'atelier Ader à Paris. L'édifice est inauguré le 4 novembre 1900.



Photo 13. Clocher du XIII^e siècle

Eglise Saint Jean-Baptiste



Photo 14. Chapiteau



Photo 15. Portail



Photo 16. Eglise vue d'avion



Photo 17. Ferme du Val Vion



Photo 18. Ancienne gare de Beauquesne



Photo 19. Ferme du Val Vion vue d'avion



Photo 20. Ferme en torchis, rue Cornet

2.3.6 Les espaces publics et équipements

- Mairie refaite en 2000
- Ateliers municipaux
- Caserne des pompiers
- Cimetière au Nord du village
- Groupe scolaire « Les charmillles », rue Cagnon, comprenant 2 classes maternelles et 4 classes primaires. Il y a une bibliothèque à l'intérieur de l'établissement
- Eglise du village, dont le clocher est classé à l'inventaire des monuments historiques depuis 1926
- Maison des associations qui accueille l'école de musique, l'harmonie municipale, le club de l'amitié (club des aînés) et les colombophiles (association Plume d'acier)
- Sur le territoire de la commune, il y a divers équipements sportifs : un terrain de foot au Nord du village, derrière le cimetière, un terrain de tennis derrière l'église et un terrain de balle au poing, sport traditionnel de la région, sur la place du village
- Existence de chambres d'hôte du réseau des Gîtes ruraux de France
- Présence du service de la poste à côté de la mairie
- Différents commerces comme boulangerie, pâtisserie, pharmacie, supérette, garagiste, fleuriste. (voir liste et carte d'implantation des commerçants, artisans et libéraux présents sur la commune)
- Salle polyvalente (Salle des fêtes, salle de sport, de gym.)
- Bibliothèque-médiathèque rue de la gare

Il est à noter qu'il n'existe pas d'aire d'accueil avec des tables de pique-nique sur le territoire de la commune.



Figure 10. Pôle de services

- 1 Salle polyvalente (des fêtes, de sport)
- 2 Eglise saint Jean-Baptiste
- 3 Maisons des associations
- 4 Chambres d'hôte
- 5 Cabinet médical
- 6 Groupe scolaire
- 7 Pharmacie
- 8 Centre de première intervention
- 9 Mairie et poste



Photo 21. La Poste



Photo 22. Logements sociaux en centre village



Photo 23. Salle polyvalente



Photo 24. Mairie



Photo 25. Chambres d'hôte



Photo 26. Groupe scolaire

2.4 Analyse de la dynamique de la commune

2.4.1 Atouts et contraintes du territoire communal

L'analyse des différentes unités paysagères permet d'identifier les atouts et les contraintes de la commune. Le village de Beauquesne possède une forte identité rurale, nettement lisible dans son paysage. En effet, les vastes espaces agricoles se situent de part et d'autre du village, avec un patrimoine bâti agricole quelquefois isolé. De plus, la majorité des habitations de la commune sont d'anciens corps de ferme rénovés.

La transition entre la zone agricole et la zone urbanisée est douce et composée d'un nombre important d'arbres. C'est un espace privilégié où l'on peut profiter de la beauté du paysage et qui peut encore être aménagé en vue de l'accueil du public.

Un pôle de services municipal et de commerces de proximité se localise au centre du village. Il réunit la Mairie, la Poste, l'Eglise, le groupe scolaire, la salle polyvalente, les pompiers, les ateliers municipaux, une supérette, une boulangerie, un café tabac...

Il n'existe pas vraiment de secteur d'activités bien délimité et les différents artisans (peintre, maçon, garagiste) présents sur le territoire de la commune s'y trouvent disséminés sans contraintes particulières. Seules quelques exploitations agricoles (élevages) sont soumises au régime d'autorisation ainsi que l'exploitation de silos et d'une carrière en périphérie du village.

2.4.2 Evolution future du territoire et enjeux dégagés

Après avoir connu une baisse de population de 1968 à 1982 (dates des recensements de population de l'Insee), l'effectif communal se stabilise au début des années 90 pour ré-augmenter progressivement jusqu'au dernier recensement officiel en 1999 (voir graphique p. 33).

Début 2 006, suite à une estimation communale et en regard des effectifs scolaires, il apparaît que la population continue sa progression pour atteindre probablement le chiffre de 1200 habitants.

Dans le contexte actuel du marché immobilier local, des aspirations des ménages à accéder à la propriété, des besoins en logements liés au desserrement des ménages (décohabitation, séparation...), il est vraisemblable que la situation communale continuera à évoluer dans le sens d'une augmentation de la population et d'un développement de l'habitat, empiétant peu à peu sur le domaine agricole et naturel. Il est donc nécessaire que cette extension de l'urbanisation se fasse de manière réfléchie et cohérente, dans la continuité de l'urbanisation actuelle, pour éviter tout phénomène de mitage, et dans le souci de protéger la qualité de l'environnement. Pour ce faire, il est important de préserver les transitions entre les zones agricoles ou naturelles et la zone urbanisée, notamment en aménageant ou préservant les barrières végétales en entrée de village ou les chemins entourant la zone urbaine, comme le chemin du tour des haies.

3) DIAGNOSTIC DE LA COMMUNE

3.1 Evolution démographique

Au 8 mars 1999, Beauquesne compte 1176 habitants (592 hommes et 584 femmes), soit une densité de 59 habitants par km². La population est en légère hausse par rapport au recensement précédent. En neuf ans, depuis 1990, la commune a gagné 29 habitants. Rappelons qu'à compter des années 90, la population de Beauquesne est dans une phase de croissance.

3.1.1 Solde naturel

La croissance naturelle (naissance moins décès) de 1975 à 1982 et de 1982 à 1990 se révèle négative (respectivement -29 et -10 habitants). Au cours de la décennie 1990-1999, la tendance s'inverse franchement puisque la hausse des naissances contribue à un solde naturel positif (27 habitants).

3.1.2 Evolution de la population

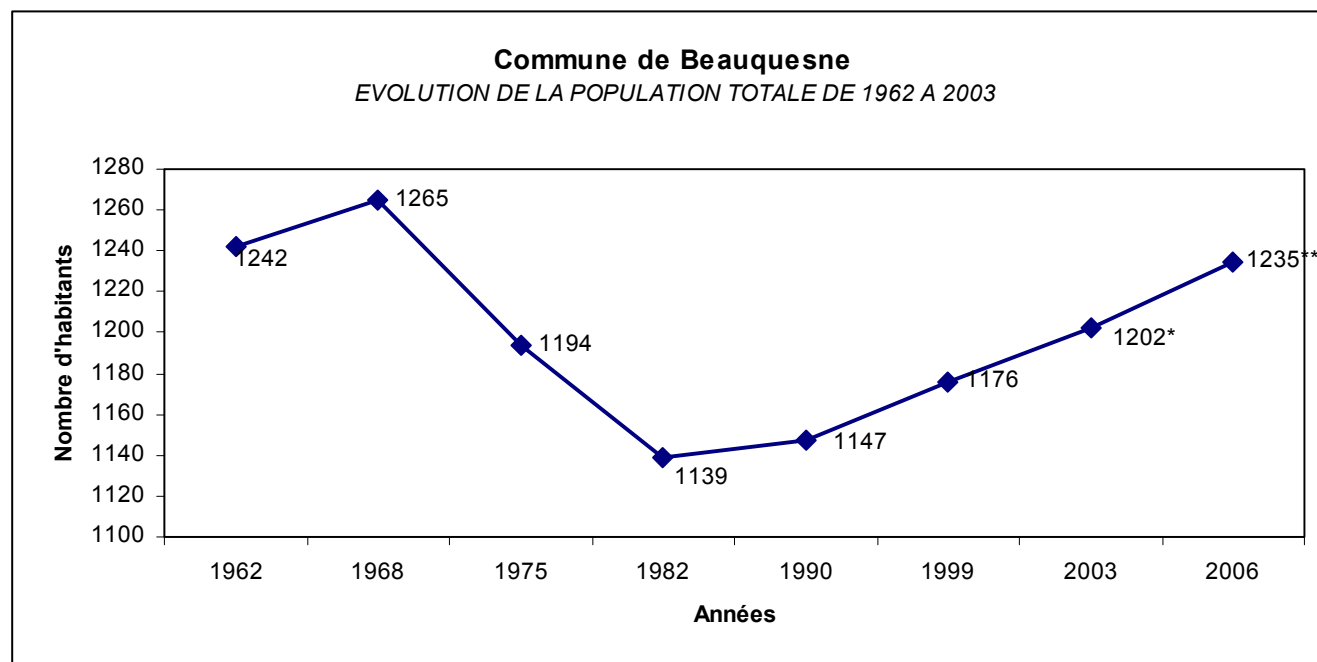


Figure 11. Source : recensement général de la population, Insee.
Source : Estimation de la commune de Beauquesne
**Source : extrapolation par calcul

La population de la commune de Beauquesne a subi une forte chute entre 1968 et 1983 puisqu'elle est passée de 1265 habitants à 1139 habitants, soit une diminution d'environ 10%. Depuis 1982 et jusqu'à 1999, la tendance s'est inversée : la population croît modestement de 0,7% de 1982 à 1990 (de 1139 à 1147 habitants) et de 2,5% de 1990 à 1999 (de 1147 à 1176 habitants).

Un taux de croissance de 5% entre 1999 et 2006 aurait contribué à amener la population de Beauquesne à 1 235 habitants en 2006 (extrapolation menée en 2004). Il paraît plus vraisemblable aujourd'hui de considérer que ce taux de croissance de la population a été proche, entre 1999 et 2006, de celui de 1990-1999.

	1975 - 1982	1982 - 1990	1990 - 1999
Naissances	91	124	144
Décès	119	134	117
Solde naturel ²	- 28	- 10	27
Solde apparent ³	- 27	18	2
Variation de la population	- 55	8	29

Figure 12. Source : Insee, recensements de la population

Au cours des années quatre-vingt-dix, l'excédent naturel a contribué à la hausse de la population. En effet, entre les deux derniers recensements, on a enregistré 144 naissances et 117 décès dans la commune : l'excédent naturel s'élève donc à 27 personnes. Par ailleurs, l'excédent des entrées sur les sorties de la population est de 2 personnes.

population totale au recensement de 1999 : 1266

population totale au recensement de 1990 : 1181

² Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès au cours de la période.

³ Solde apparent des entrées-sorties : différence entre la variation de la population entre les deux recensements de 1990 et 1999 et le solde naturel. Il représente à la fois le solde des flux de population ayant affecté la zone (entrées moins sorties) et la différence de qualité entre les deux recensements.

3.1.3 Structure par âge de la population

Dans les années 90, la population de Beauquesne rajeunit, preuve de son renouvellement. Alors que les enfants et adolescents (les moins de 15 ans) progressent d'1 point, les personnes âgées (les plus de 60 ans) voire très âgées (les plus de 75 ans) perdent respectivement 1,6 et 1 point.

	totale	- de 15 ans	16-40 ans	40-60 ans	+ de 60 ans
Pop RGP 99	1176	248 (21,1%)	372 (31,6%)	304 (25,8%)	252 (21,4%)
Pop RGP 90	1148	228 (19,9%)	419 (36,5%)	237 (20,6%)	264 (23,0%)

Géographiquement, en 1999, la répartition des personnes âgées dans la commune est sensiblement la même que dans l'ensemble du département (les 82 habitants de 75 ans ou plus représentent 7% de la population, pour 7,3% dans le département). Par contre les jeunes sont proportionnellement mieux représentés à Beauquesne que dans le département (les 319 jeunes de moins de 20 ans représentent 27,1% de la population, ils ne sont que 25,4% dans le département).

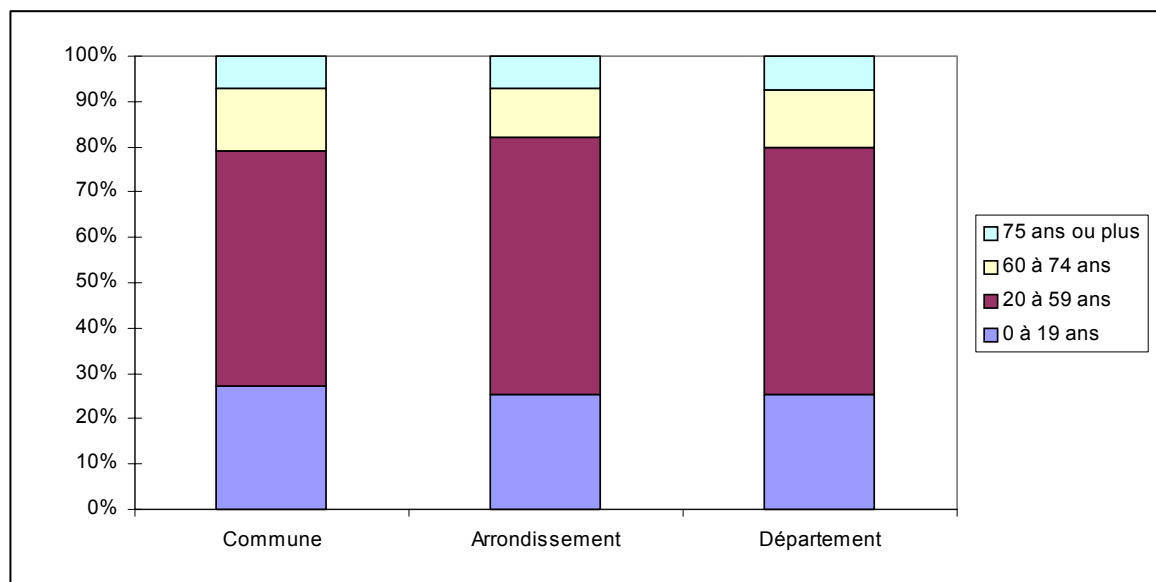


Figure 13. Source : Insee, recensement de la population 1999.

3.1.4 Structure par CSP des ménages

Socialement, le profil des ménages de Beauquesne évolue progressivement et se tertiarise dans les années 90.

Si une large majorité des ménages reste retraitée ou ouvrière avec une tendance à l'augmentation de la part des ménages ouvriers, peu à peu la part des professions intermédiaires, professions intellectuelles supérieures, chefs d'entreprises et commerçants, augmente au détriment des ménages agriculteurs et retraités.

Evolution 90/99 de la CSP des personnes de référence des ménages de Beauquesne (sondages au 1/4)

RGP 90/99	Nbre de ménages	Agriculteurs	Commerçants, artisans, chefs d'entreprise	Prof.Intellect. supérieures	Prof.Intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Ss Act.Profes.
Ménages 99	437	16 (4%)	20 (5%)	32 (7%)	40 (9%)	16	140 (32%)	152 (35%)	24
Ménages 90	412	24 (6%)	12 (3%)	24 (6%)	28 (7%)	16	112 (27%)	172 (42%)	24

Avertissement : compte tenu du petit nombre de ménages, il convient d'être prudent dans l'utilisation des données brutes indiquées et de ne retenir, de préférence, que les tendances qui se dégagent du tableau.

3.2 Logement

3.2.1 Statut d'occupation des ménages en 1999

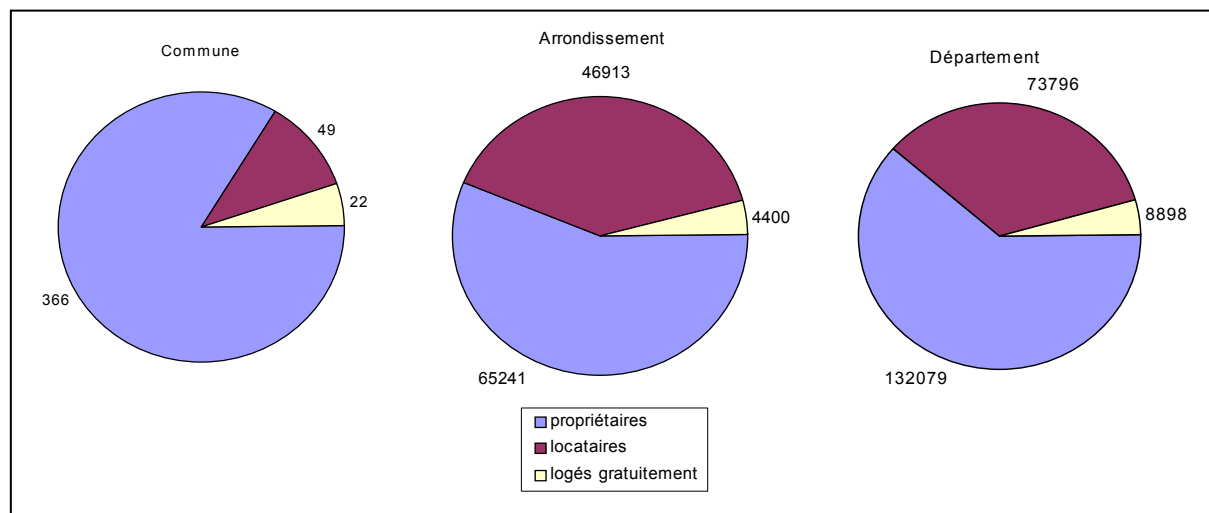


Figure 14. Source : Insee, recensement de la population 1999

La quasi-totalité des résidences principales est constituée de maisons individuelles (96,1%). La grande majorité des ménages (366 sur 437, soit 83,8%) est propriétaire de son logement. 11,2% des ménages (soit 49) sont locataires (soit d'un logement HLM (13), soit d'un logement privé (36)), et 5% des ménages sont logés gratuitement (soit 22 ménages).

Le département et l'arrondissement comptent, proportionnellement, plus de locataires que la commune qui a néanmoins réalisée, en 1997, 12 locatifs sociaux en centre bourg et renouvelle l'expérience avec un projet de 6 nouveaux logements pour personnes à mobilité réduite, dont la livraison est prévue fin 2007.

3.2.2 Ancienneté du parc en 1999

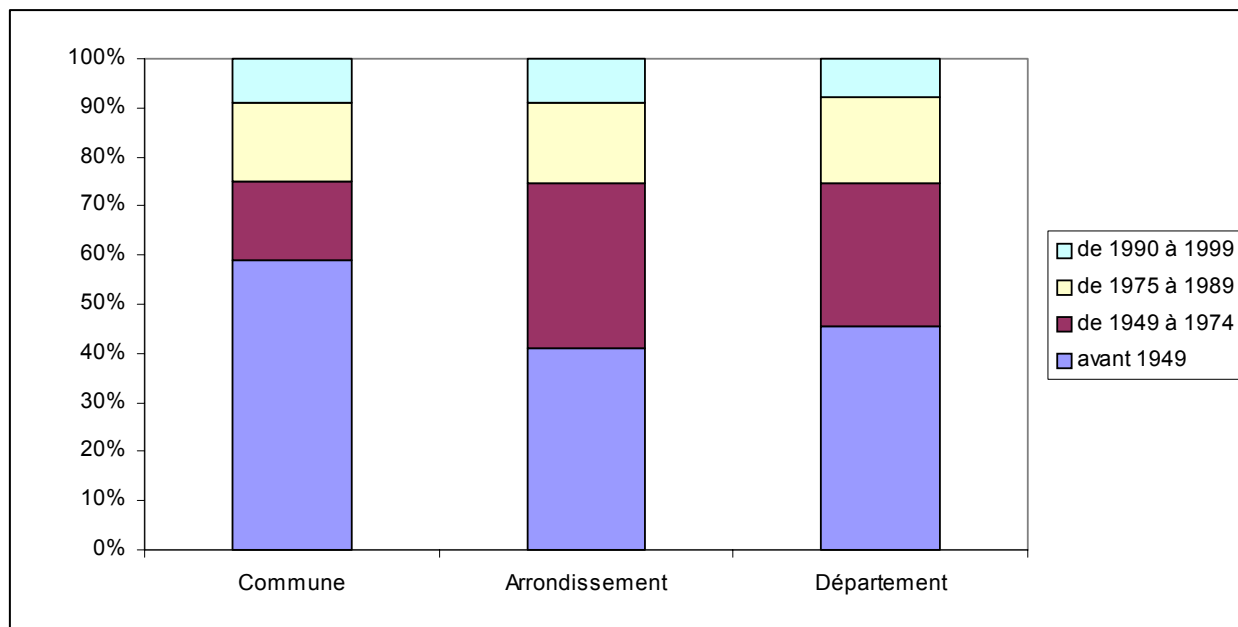


Figure 15. Source : Insee, recensement de la population 1999

En 1999, la commune comprend 487 logements : 437 résidences principales et 17 résidences secondaires ou occasionnelles. Au moment du recensement, 33 logements sont déclarés vacants, soit 6,8% du parc.

La structure du parc évolue sensiblement entre 90 et 99 : les résidences secondaires diminuent de près de 4 points. Elles représentaient encore 7,3% des logements en 90 et sont transformées au fil des ans en résidences principales. Par contre les vacants évoluent peu pendant cette même période, ils stagnent autour de 30 logements (31 en 1990 / 33 en 1999).

En 2006, de source municipale, le nombre de résidences secondaires serait descendu sous la barre des 15 unités. Mais c'est surtout le nombre de logements vacants qui aurait fortement chuté, proche de 10 logements. Nombre d'entre eux ont été repris et transformés en logements locatifs privés.

Le parc de logements est ancien : 194 seulement ont été construits après la dernière guerre, soit une proportion de 39,8%. Cette proportion de logements « récents », construits depuis un demi-siècle, est de 58,8% dans l'arrondissement et de 54,5% dans le département.

3.2.3 Parc locatif social

La commune de Beauquesne compte à ce jour 15 logements locatifs sociaux, dont 12 réalisés en 97 par l'OPSOM. Situés en centre bourg, dans un petit collectif, ils s'intègrent parfaitement au cœur de village.

Un projet de 6 logements individuels supplémentaires, au nord-est de Beauquesne (chemin de Sarton) prévoit d'accueillir des personnes à mobilité réduite. La livraison des logements est prévue pour la fin de l'année 2007. Le programme est réalisé par la SA 62-59.

3.2.4 Production neuve de logements depuis 1994

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004*
Permis de construire accordés	0	2	1	14	1	2	5	4	6	1	2

Figure 16. source SITADEL 1994-2004 (partiel – 6 premiers mois)

38 demandes de permis ont été accordées entre 1994 et la 1^{ère} partie de l'année 2004, soit une moyenne de 3,6 demandes de constructions/an. Les demandes privées enregistrent une nette accélération dans les années 2000, à l'exception de 2003, par rapport aux années 90 (l'année 97 étant celle de la demande de PC des 12 logements HLM).

La part des 4 années 2 000/2003 sur l'ensemble de la période 94-03 est égale à 42% des PC accordés.

3.2.5 Niveau de confort au sens de l'Insee

En 1999, 248 résidences principales (soit 57% seulement) comptent, à Beauquesne, tout le confort au sens de l'Insee (c'est-à-dire, confort sanitaire complet et chauffage central).

20 RP (4,6%) ne disposent d'aucun confort sanitaire : pas de baignoire ni de douche ni de WC intérieur,

34 RP (7,8%) sont encore en inconfort sanitaire partiel (absence soit de baignoire ou douche, soit de WC intérieur).

Néanmoins, en 99 le confort évolue rapidement par rapport à 90. 9 ans plus tôt, le recensement comptait à Beauquesne :
174 RP (soit 42% seulement) disposant de tout le confort,
54 RP (13%) ne disposaient d'aucun confort sanitaire,
57 RP (13,7%) étaient en inconfort sanitaire partiel.

3.3 Activités économiques

3.3.1 Evolution de la population active (source Insee – RGP 99)

Parmi les 1176 habitants de la commune, 500 personnes sont actives en 1999 (soit 42,5% de la population) : 300 hommes et 200 femmes. Au moment du recensement, 63 de ces actifs cherchent un emploi (soit 12,6%) et 437 travaillent (soit 87,4%). Parmi ces personnes qui ont un emploi, 65 exercent une profession à leur compte ou aident leur conjoint ; les 372 autres sont salariées. Une petite minorité de ces actifs exerce dans la commune (commerçants, artisans, exploitants agricoles...) et 329 personnes vont travailler en dehors de la commune.

En 1999, le taux de chômage à Beauquesne est moins élevé que sur l'arrondissement ou le département : 12,6% contre 15,9% dans l'arrondissement et 15,5% dans le département.

En 2005 (4^e trimestre), de source ANPE (direction régionale) le taux de chômage du département atteint 11% (au sens du BIT). Pour la commune, compte tenu de sa taille, l'information ne peut pas nous être communiquée. On peut néanmoins supposer que ce taux est également en baisse, lié à l'arrivée de nouveaux habitants, pour la plupart, actifs ayant un emploi.

La principale destination de travail est la ZI d'Amiens Nord. Quelques actifs travaillent ensuite à Doullens et à Saint Ouen.

3.3.2 Composante de la population active⁴ - 1999

Insee – RGP 99	Commune	Arrondissement	Département
Population active	500	133 579	244 860
hommes	300	72 060	134 995
femmes	200	61 519	109 865
Population active ayant un emploi	437	111 893	206 001
salariés	372	101 026	182 525

⁴ La population active regroupe l'ensemble des personnes qui ont un emploi ou qui en cherchent un, et des jeunes gens qui font leur service national ? Les apprentis et les stagiaires en entreprises sont comptés dans la population active ayant un emploi. Le taux de chômage est la proportion dans la population active de personnes qui ont déclaré chercher un emploi.

Carte communale de Beauquesne (80)

non salariés	65	10 867	23 476
Chômeurs	63	21 235	38 024
Taux de chômage (%)	12,6	15,9	15,5

Figure 17. Source : Insee, recensement de la population 1999

3.3.3 Mouvements domicile-travail - 1999

	Dans la commune de résidence	Dans une autre commune du même département	Hors du département
Nombre d'actifs travaillant...	108	303	26
Pourcentage d'actifs travaillant..	24,7%	69,4%	5,9%

Figure 18. Source : Insee, recensement de la population 1999

L'équipement en automobile des habitants de Beauquesne est élevé : 62 ménages seulement n'en n'ont pas en 99. La proportion de ménages ayant au moins une automobile est de 85,8%. Dans le département, cette proportion est de 78,9%.

3.3.4 Tissu économique de la commune

Les résultats de l'inventaire communal de 1998 pour la commune de Beauquesne sont donnés dans le tableau suivant.

Equipement	Existence ou nombre	Distance à la commune	Communes équipées			
			du département		de taille équivalente en %	
			nombre	%	Région	France
Services généraux						
Garage	1	-	214	27,3	78,1	85,9
Artisans du bâtiment						
Maçon	3-4	-	229	29,2	69,7	81,6
Electricien	Non	10	155	19,8	57,9	73,6
Alimentation						
Alimentation générale, épicerie	1	-	151	19,3	56,7	66,1
Boulangerie, pâtisserie	1	-	169	21,6	78,1	85,9
Boucherie, charcuterie	1	-	149	19,0	62,9	65,5
Services généraux						
Bureau de poste	1	-	147	18,8	77,0	73,1
Librairie, papeterie	Non	10	55	7,0	30,3	33,6
Droguerie, quincaillerie	Non	26	58	7,4	25,3	29,3
Autres services à la population						
Salon de coiffure	2	-	134	17,1	74,7	82,5
Café, débit de boissons	3-4	-	378	48,3	94,9	96,9
Bureau de tabac	1	-	298	38,1	90,4	92,6
Restaurant	Non	///	202	25,8	62,4	83,5
Enseignement public du premier degré						
Ecole maternelle ou classe	Oui	-	348	44,4	96,6	96,0

enfantine						
Enseignement du second degré premier cycle public ou privé						
Collège public	Non	10	40	5,1	16,9	14,6
Fonctions médicales ou paramédicales (libérales)						
Dentiste	Non	10	60	7,7	35,4	51,5
Infirmier ou infirmière	2	-	147	18,8	64,6	73,8
Médecin généraliste	3-4	-	129	16,5	73,6	85,1
Pharmacien	1	-	103	13,2	66,9	66,3

Figure 19. Source : Insee, inventaire communal 1998

Liste des artisans, commerçants et professions libérales exercées sur la commune de Beauquesne

ARTISANS	
Hordequin Bruno	Maçon
Cauet Jacques	Maçon et pompes funèbres
Lemaire Alain	Maçon
Brocquevielle Régis	Couvreur
Pernes Bruno	Couvreur
COMMERCANTS	
J. F Affutage	Fabrication de machine-outils
Houvin Lucienne	Coiffeuse
Gris Catherine	Coiffeuse
Riche Guy	Garagiste
Boubet " Faby Flor"	Fleuriste
S. A Charpentier	Négociant
SARL Bailly	Station de lavage, entreprise agricole, vidange
Pomméraie Deloraine-Senechal	Vente de pommes
Au petit casino	Supérette
Ferry Maurice	Boulangerie pâtisserie

Chive Jacqueline	Café
Lucas Chantal	Café - tabac
Dudicourt Roger	Café - tabac
Agro Picardie	Négociant
SARL Bertrand Lardeur	Vente combustibles, carburant
Leriche Jean-Louis	Commerce d'animaux
Lavoine	Transporteur routier de marchandises
PROFESSIONS LIBERALES	
Cabinet médical M. et Mme Désachy Mlle Thénot	Médecin généraliste
Cabinet médical Lacrampe Couloume	Médecin généraliste
Valdenaire Anne	Infirmière à domicile
Lecoeur Francis	Kinésithérapeute
Devos Daniel	Vétérinaire
Carpentier Claudie	Pharmacienne

Figure 20. Activités et professions à Beauquesne

En ce qui concerne l'activité agricole, 45 exploitations étaient recensées en 1988 et il n'en restait plus que 30 en 2000 (Recensement général de l'Agriculture, 2000), dont 19 sont des exploitations professionnelles.

De source municipale, elles sont 21 en activité en 2006. La diminution des exploitations en nombre est donc conséquente, elles ont été divisées par 2 en 18 ans. Elles restent néanmoins prégnantes dans le paysage communal et exercent leurs activités sur des surfaces de plus en plus importantes.

En 2000, le nombre de chefs d'exploitation et de coexploitants est de 34 personnes, et le nombre d'actifs familiaux sur les exploitations est recensé à 49. Le nombre total d'actifs sur les exploitations est estimé à 33 UTA (équivalent temps plein).

La superficie agricole utilisée par les exploitations est de 2037 hectares, dont 1879 ha (soit 92,25%) sont des terres labourables. La superficie toujours en herbe est de 152 ha. Le nombre total de vaches est de 246.

3.3.5 Emplois communaux en 2003

La Commune de Beauquesne emploie 3 agents titulaires à temps complet : 2 agents d'entretien pour la voirie et les espaces verts, et une secrétaire de mairie. Elle emploie également 2 agents titulaires à temps partiel : un agent d'entretien pour l'école et une attachée territoriale de service d'aide maternel (ATSEM). La Commune emploie 2 personnes agents d'entretien en contrat d'emploi consolidé (CEC) et 2 emplois jeunes animatrices CLSH pour les activités périscolaires et la cantine.

3.4 Services

3.4.1 Système scolaire

La commune de Beauquesne n'est pas en RPC. Le groupe scolaire « Les Charmilles », situé rue Cagnon, est indépendant. Il se compose de 2 classes maternelles et de 4 classes primaires.

En 2006, 152 enfants sont scolarisés à Beauquesne. Ils étaient 126 en 2000.

3.4.2 Collecte de déchets

La collecte et la gestion des ordures ménagères et autres déchets relèvent de la compétence de la communauté de communes du Doullennais. Elle est réalisée par le SMIROM (syndicat mixte de ramassage des ordures ménagères) et traité par le SMITOM (syndicat mixte de traitement des ordures ménagères).

Les ordures ménagères de la commune sont collectées une fois par semaine puis sont incinérées à Doullens. Un tri sélectif est également organisé, dont le ramassage a lieu tous les 15 jours. Les déchets issus du tri sélectif sont traités à Amiens.

Par ailleurs, un ramassage d'objets encombrants a lieu deux fois par an et sont amenés à une déchetterie à Doullens.

Il existe également deux containers dans le village (rue Alexandre Bouthors et porte d'Amiens) pour le ramassage du verre.

3.4.3 Transports en commun

En 2006, la ligne 23 de bus dessert la commune de Beauquesne toute l'année, sauf juillet et août.

Tous les jours un bus relie Beauquesne à la gare routière d'Amiens en 1 heure. Horaires du matin Beauquesne/Amiens : 06h30 -07h30 ; du soir Amiens/Beauquesne : 18h30-19h30. Le matin les usagers peuvent prendre à la suite le train de Paris de 7h45. Le soir ils peuvent rentrer de Paris à Amiens par le train de 18h09.

Les mercredis et Samedis un bus supplémentaire dessert Amiens et Beauquesne l'après-midi : 13h14-14h10 Beauquesne/Amiens et 12h30-13h31 Amiens/Beauquesne. Jonction à Amiens avec le train en provenance de Paris de 12h10.

Ces mêmes bus s'arrêtent à Doullens et relient donc Beauquesne à Doullens en 15mn environ.

Les jonctions avec les trains en provenance et à destination de Paris sont intéressantes, mêmes si elles restent limitées à un trajet aller-retour par jour.

Les jeudis et vendredi 2 bus relient également Beauquesne à Doullens l'un à 9h56, l'autre à 16h00. Enfin de Doullens possibilité d'emprunter un bus les lundis et jeudis à 8h55 pour le 1^{er} et 12h15 pour le 2nd.

Ces transports sont gérés par la CAP (Courriers Automobiles Picards).

Concernant le transport scolaire, un bus de ramassage pour les collèges et lycées de Doullens passe tous les jours et s'arrête en trois points à Beauquesne.

La gare la plus proche de Beauquesne est celle d'Amiens, il n'y a plus de voie ferrée implantée sur le territoire de la commune.

3.4.4 Associations

De nombreuses associations animent tout au long de l'année le village : les plus anciennes étant sûrement l'Harmonie municipale et les Pompiers. L'école de musique et les chasseurs sont celles qui comptent le plus grand nombre d'adhérents.

Nom de l'association	Nom du président
Amicale des sapeurs pompiers	J. L Leriche

Corps de première intervention	J. M Capron
Club de tennis	B. Cauet
Football	C. Delgorgue
Ballon au poing	P. Lelong
Gymnastique	M. P Charpentier
Plume d'acier	J. Godebert
Musique	B. Prouille
Société de chasse	J. Cauet
ACVG et CATM	M. Ribot
Scrabble	M. Dordain
Club de l'amitié	N. Lemarchand
Ecole de musique	F. Boullet
Coopérative scolaire	M. Billore
Culture à la ferme	M. C Colignon
Maison familiale et rurale	M. Thiriet
APEEB	L. Devauchelle

Figure 21. Associations

3.5 Réseaux

La gestion du service d'assainissement par affermage est confiée à la Compagnie Générale des Eaux depuis 1993 et selon les conditions établies dans le contrat d'affermage.

Le réseau de collecte et de transports des effluents a un linéaire total de 9,4 km est constitué uniquement en réseaux unitaires. Ces réseaux comportent différents ouvrages : 1 poste de relèvement, 132 bouches et avaloirs, 316 regards ainsi que 2 déversoirs d'orage.

Le taux de raccordement de la population au réseau est de 90% (taux stable depuis 1999).

Il y a 3 points de rejet vers le milieu naturel, 2 dû aux déversoirs d'orage et 1 dû à l'usine de dépollution.

Année du recensement	1990	1999	2000
Nombre d'habitant	1181	1266	1266
Nombre d'habitants par abonné	2,29	2,43	2,42
Nombre total d'abonnés eau potable	516	522	523
Nombre d'abonnés domestiques	516	522	523
Consommation domestique (m3/an)	61 704	61 026	59 266
Consommation totale (m3/an)	61 704	61 026	59 266
Ratio domestique (l/hab/j)	143	132	128
Existe-t-il des forages particuliers ?	Non	Non	Non
Nombre abonnés assainissement raccordables	459	468	470
Nombre abonnés assainissement (considérés) raccordés	224	233	290
Volume facturé (m3)	42 860	45 873	42 839
Population raccordable	1051	1135	1138
Population raccordée	513	565	702
Population raccordable/population totale (%)	89	90	90
Population raccordée/population raccordable (%)	49	50	62
Population raccordée/population totale (%)	43	45	55
Nombre d'industriels raccordés	0	0	0
Volume d'eaux usées des industriels raccordés	0	0	0

Figure 22. Source : Satege (service d'assistance technique à la gestion des épandages)

Volume d'effluents et charges de pollution reçues par la station d'épuration de Beauquesne

Usine de dépollution : 001-STE Beauquesne	Caractéristique de référence	Bilan moyen annuel	Bilan/Référence
Débit moyen journalier	225	153	67, 95 %
Débit de pointe de temps sec (m ³ /h)	45		
Débit maximal admissible (m ³ /j)	225	0	0, 00 %

DCO (kg/j	262	90	34, 35 %
DBO5 (kg/j	105	49	46, 67 %
MES (kg/j)	100	36	36 %
NTK (kg/j)	29		
Pt (kg/j)	0		
Population équivalente (EH à 60g de DBO5)	1750	823	47, 03 %

Figure 23. Données de la Compagnie générale des Eaux pour l'exercice 2002.

La station d'épuration fonctionne correctement puisqu'au cours des bilans réalisés par la Compagnie Générale des Eaux tous les paramètres répondaient aux normes en vigueur.

Les boues de la station d'épuration répondent aux normes en vigueur, au vu des analyses effectuées par la Compagnie Générale des Eaux et peuvent être épandues en agriculture.

3.6 Activités de loisirs

3.6.1 Méridienne verte

Retenue par la Mission 2000 en France pour son caractère symbolique majeur, la Méridienne verte de Paul Chemetov traverse la France, de la mer du Nord à la Méditerranée, et achève sa course en Catalogne. Le projet national consiste à créer un chemin de grande randonnée sur le parcours de la Méridienne. Cet événement a débuté le 25 novembre 1999 par la plantation de milliers d'arbres (chênes, charmes, oliviers,...) en présence des enfants des communes concernées. En France, cette ligne végétale traverse 339 communes, 19 départements et 8 régions, pour aboutir en Catalogne.

Régions	Départements	Nombre de communes
Nord - Pas-de-calais	Nord	12
	Pas-de-calais	31
Picardie	Somme	24
	Oise	27
Ile de france	Val d'oise	14
	Seine st denis	5
	Paris	1
	Val de marne	7
	Essonne	21
Centre	Loiret	24
	Cher	28
Limousin	Creuse	20
	Corrèze	11
Auvergne	Allier	5
	Cantal	24
Midi-Pyrénées	Aveyron	17
	Tarn	25
Languedoc-roussillon	Aude	33
	Pyrénées-orientales	10

Figure 24. Régions, départements et communes traversés par la méridienne verte

A l'occasion de la Méridienne Verte, plusieurs arbres ont été plantés sur le territoire de Beauquesne : un séquoia au niveau du méridien, et 4 chênes dans le village, pour rappeler l'origine du nom de la commune. On peut en trouver un à côté de la statue, Place publique.

Un pique-nique géant avait été organisé sur la place du village le 14 juillet 2000 et avait réuni plus de 600 personnes. Suite à cette festivité, la commune a décidé de répéter le pique-nique communal du jour de la fête nationale, ce qui pourra devenir dans quelques années une « nouvelle tradition » du village.

La fête du village se déroule le dernier dimanche de juin, mais tout au long de l'année sont organisées des manifestations, qui sont l'occasion de découvrir le ballon poing, sport traditionnel de la région picarde, ou encore des artistes comiques lors des journées « des comiques agricoles »...

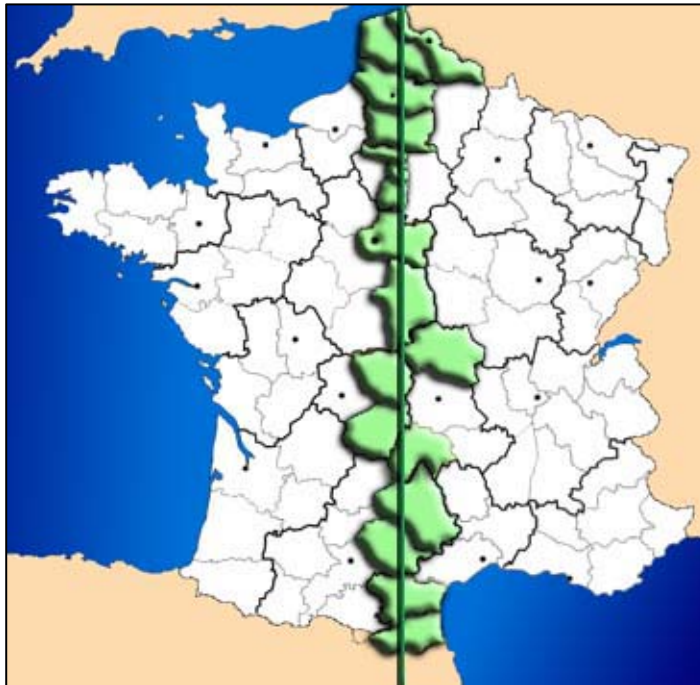


Figure 25. Localisation de la méridienne verte



Figure 26. Passage de la méridienne à Beauquesne

3.6.2 Chemins pédestres et de randonnées

D'agréables promenades sont possibles autour de Beauquesne en empruntant les chemins du « Tour des haies » - 5 km - ceinture de verdure praticable en toutes saisons. Avec la Com' de Com', la municipalité entend préserver, voire revaloriser ce tour des haies en certains lieux de la commune et le rendre accessible aux handicapés, dans le cadre d'un projet mené en collaboration avec le Sussex en Grande Bretagne.

Il existe également un réseau de sentiers balisés de randonnées, répertoriés au niveau du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, éditée par le conseil général de la somme. L'édition du PDIPR est de 1996 et le conseil général de la somme révisé actuellement l'ensemble des cantons du département.

Liste des chemins inscrits au PDIPR sur la commune (accord du 8 avril 1994)

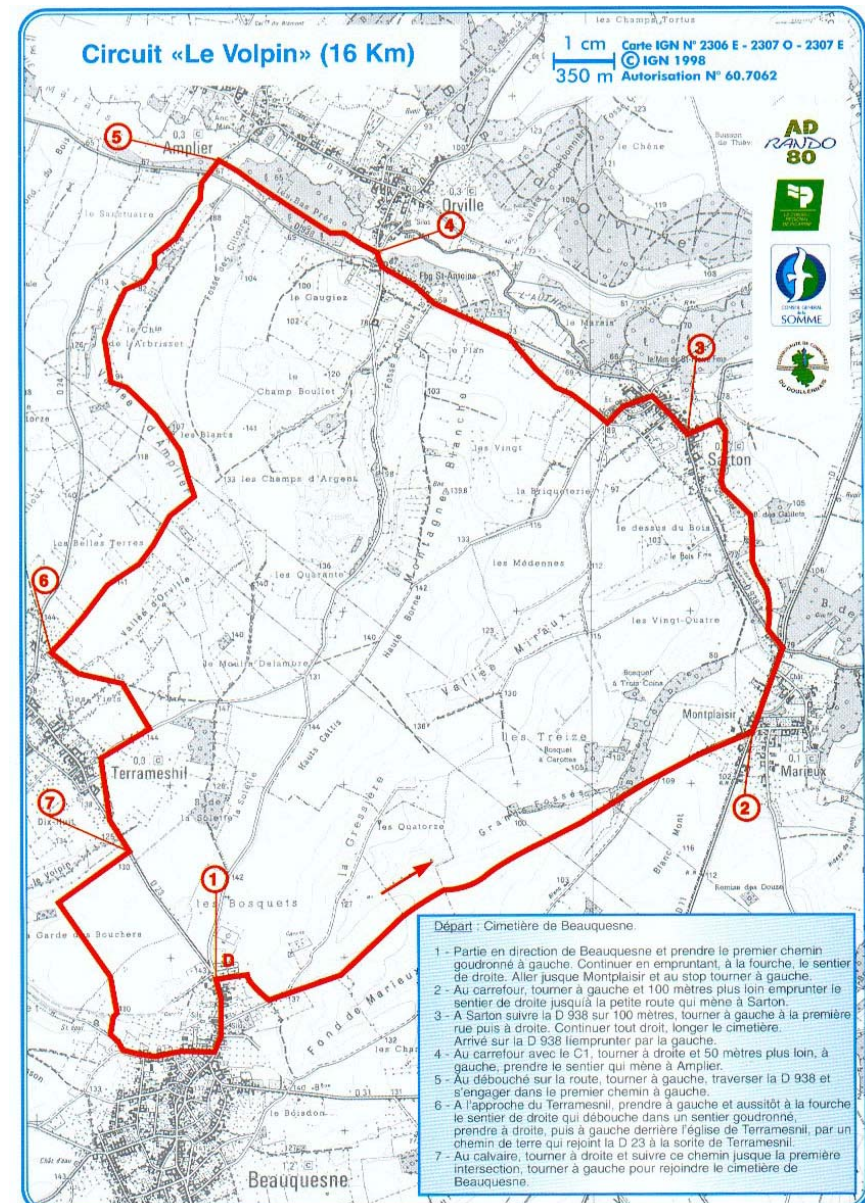
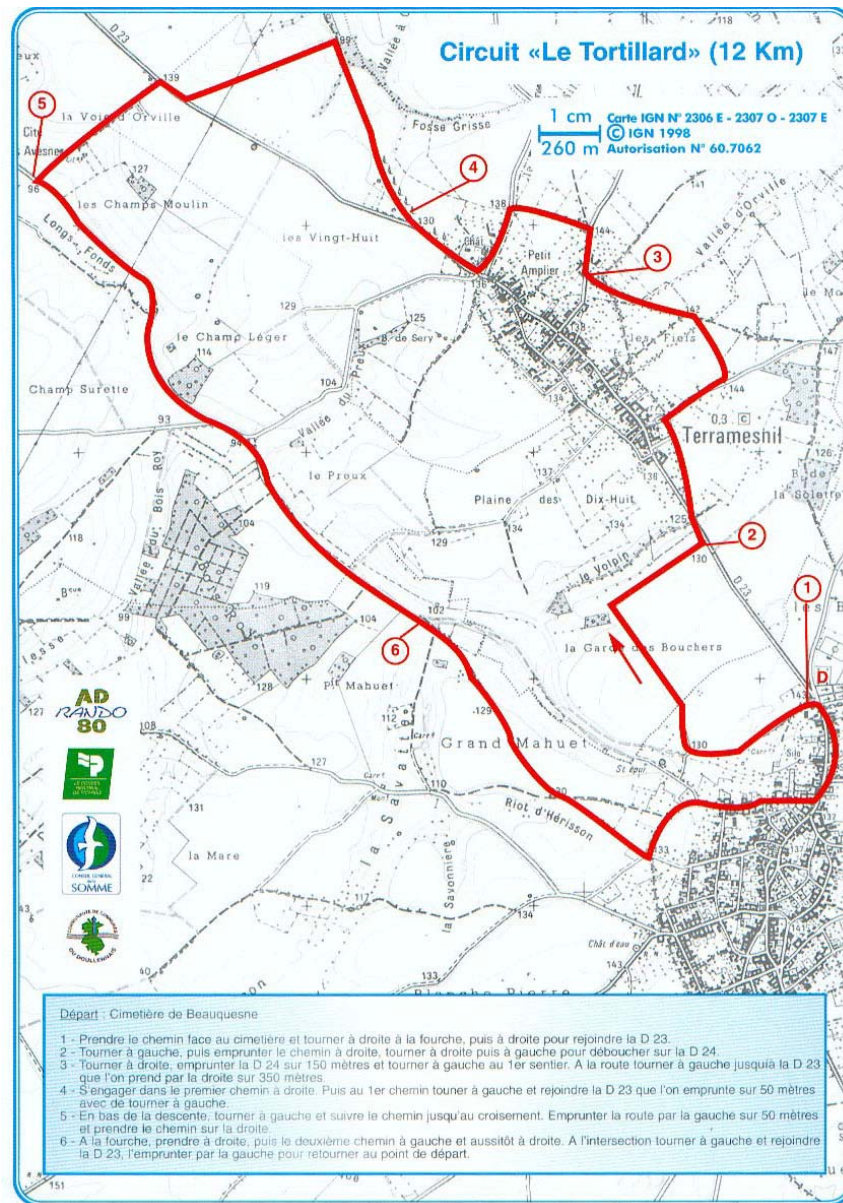
CR dit ruelle à cailloux
CVO N°5 de Beauval à Beauquesne
VC N°9 de Beauval à Beauquesne
CR dit chemin vert du Rosel à Beauquesne
CVO N°8 de Rubempré à Beauquesne
CR dit du petit chemin d'Amiens
CR N°2 dit du Chatelet
CVO N°6 de Beauquesne à Marieux
Chemin de Doullens à Puchevillers
CR dit chemin vert de Beauquesne à Marieux
CR Nord chemin de remembrement
CR Sud CR dit du pré Danure
CR dit chemin vert du vieux moulin

Figure 27. Source : conseil général de la Somme, PDIPR 1996.

Voir carte du plan départemental et noms des chemins

Voir également itinéraires de randonnée de l'office de tourisme du doullennais

Enfin, sur la commune sont implantées quelques chambres d'hôtes recensées au sein du réseau des « Gîtes de France ».



Figures 28 et 28bis. Cartes de parcours de randonnées dans les environs de Beauquesne



3.7 Contraintes du développement spatial et servitudes d'utilité publiques

La rue de Bas, dont la pente coule vers l'extérieur du village, est la seule portion du réseau d'assainissement en séparatif.

Les eaux usées sont amenées à la station d'épuration à l'aide d'un poste de refoulement.

Les eaux pluviales non canalisées occasionnaient des inondations lors de fortes pluies dans les parcelles en bas de pente. Pour éviter ces désagréments, une canalisation a été réalisée qui conduit de façon gravitaire ces eaux vers une zone de rétention aménagée sur la parcelle AC 158, appartenant à la commune.

3.7.1 Contraintes Monuments Historiques

La commune est largement concernée par la loi du 25 février 1943 modifiant la loi du 31 décembre 1913 relatives aux monuments historiques car le clocher de l'église Saint Jean-Baptiste est classé à l'inventaire des monuments historiques depuis le 4 mars 1926.

Les demandes de permis de construire sont donc soumises à l'avis de l'architecte des bâtiments de France, dans un rayon de 500 m autour du clocher de l'église.

3.7.2 Installation classée (DRIRE)

Sur le territoire de la commune de Beauquesne, plusieurs établissements sont soumis au régime de déclaration ou d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

- Installations soumises à déclaration

(Direction service vétérinaire, chambre d'agriculture, DDASS)

Certains établissements agricoles, essentiellement les élevages de la ville de Beauquesne sont soumis à la procédure de déclaration du fait de leur taille (nombre de têtes d'animaux). Ces déclarations imposent autour de l'établissement un périmètre de protection qui interdit toute nouvelle construction dans un rayon de 50 m.

CIV et Nom de l'établissement	Adresse
M. Cozette Bernard	7, rue Pol
EARL Dulin	4, rue des Bas
M. Duplouty Vincent	2, rue de Beauval
M. Malvoisin Henri	23, chaussée d'Amiens
GAEC Sevin	3, rue Cornet
M. Thuillier Daniel	16, rue de Bazèque

Figure 30. Données de la chambre d'agriculture d'Amiens.

- Installations soumises à autorisation

Epandage :

Une procédure a été présentée par la société SA AJINOMOTO EUROLYSINE en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à la valorisation par épandage agricole de sous-produits (SUPPLECAL) issus de la station d'épuration de l'usine qu'elle exploite sur la zone industrielle Nord d'Amiens-Argoeuves, sur un périmètre de 7634 hectares répartis sur le territoire de 129 communes du département de la Somme, dont Beauquesne. L'enquête publique s'est déroulée du lundi 15 avril 2002 au vendredi 17 mai 2002. La copie du mémoire en réponse produit par la SA AJINOMOTO EUROLYSINE suite aux observations émises pendant l'enquête publique a été transmise le 31 juillet 2002 par le Préfet aux différentes communes concernées, et est tenu à la disposition du public pendant une durée de un an.

L'arrêté préfectoral devrait délivrer l'autorisation avec l'ensemble des prescriptions établissant le plan et les zones d'épandages des produits.

Carrière :

Monsieur Gérard Toulemonde est autorisée à exploiter une carrière à ciel ouvert de craie, d'une superficie exploitable de 2 ha 46 a et d'une capacité d'extraction annuelle de 8 000 m³, sur le territoire de la commune, au lieu-dit « Le Grand Mahuet », aux parcelles cadastrées section ZS n°21a, 101 et 103. Cette autorisation est accordée pour une durée de 30 ans à compter de la date de l'arrêté préfectoral du 31 mars 2000. L'ensemble des prescriptions quant aux conditions de fonctionnement de la carrière et de remise en état en fin d'exploitation se trouve dans l'arrêté préfectoral.

Rubrique	A ou D	Désignation	Caractéristiques
2510	A	Exploitation de carrière au sens de l'article 4 du Code minier	Surface : 3 ha 67 a 80 ca dont 2 ha 46 a extractibles Quantité à extraire : 230 400 m ³ /an Production annuelle : 8 000 m ³ Matériaux : craie

Figure 31. Extrait de l'arrêté préfectoral d'autorisation



Photo 32. Carrière de craie à ciel ouvert.

Silos de stockage :

La S.A. Charpentier dont le siège social est situé 11 rue Chaussée d'Amiens à Beauquesne est autorisée, à compter du 19 février 2003, à exploiter, route de Puchevillers à Beauquesne, des installations de stockage de céréales, d'engrais et de produits agropharmaceutiques comprenant les installations figurant au tableau ci-dessous :

I	Rubrique	Capacité totale	Régime	Libellé de la nomenclature	Détail des installations ou activités correspondantes
E	2160.1	55 048 m ³	A	Silo de stockage de céréales d'un volume total supérieur à 15 000 m ³	5 cellules rondes métalliques, 4 silos plats et 8 cellules verticales métalliques
N	1331.2	3 800 t	A	Stockage d'engrais simples à base de nitrate en	1 bâtiment spécifique d'une surface totale de

				quantité supérieure à 1 250 t mais inférieure à 5 000 t	2 000 m ² constitué de 10 cases avec un maximum de 400 t par case
SC	2175	295 m ³	A	Dépôt d'engrais liquides lorsque la capacité est supérieure à 100 m ³	6 cuves de stockage
N	1155.3	140 t	D	Dépôts de produits agropharmaceutiques. La quantité étant supérieure à 15 t mais inférieure à 150 t	1 bâtiment spécifique de stockage d'une surface de 550 m ²
N	1111.1.c	990 kg	D	Stockage de produits très toxiques sous forme solide en quantité supérieure à 200 kg mais inférieure à 1 t	1 bâtiment spécifique de stockage de 550 m ²
N	1111.2.c	240 kg	D	Stockage de produits très toxiques sous forme liquide en quantité supérieure à 50 kg mais inférieure à 250 kg	1 bâtiment spécifique de stockage de 550 m ²
E	2910.A.2	3, 2 MW	D	Installation de combustion. Consommation de gaz de pétrole liquéfié, la puissance étant supérieure à 2 MW mais inférieure à 20 MW	2 séchoirs alimentés au gaz de pétrole liquéfié (butane) de puissance respective 0, 960 MW et 2, 2 MW
E	1412.2.b	33, 5 t	D	Stockage de gaz inflammables liquéfiés en réservoirs sous pression, la quantité présente étant supérieure à 6 t mais inférieure à 50 t	1 cuve de stockage de butane d'une capacité de 30 t et 1 cuve de stockage de propane d'une capacité de 3,5 t

I : N : nouveau, E : étendu, SC : sans changement.

Figure 33. Extrait de l'arrêté préfectoral d'autorisation

L'arrêté préfectoral fixe les conditions particulières d'exploitation, notamment l'insertion dans le paysage et la définition de zones de protection. Une zone dans laquelle est interdite la présence et la construction d'habitations, d'immeubles occupés par des tiers, d'immeubles de grande hauteur, d'établissements recevant du public, de voies de circulation dont le débit est supérieur à 2 000 véhicules par jour, de voies ferrées ouvertes au transport de voyageurs ainsi que de zones destinées à l'habitation par des documents d'urbanisme opposables au tiers. Cette zone est définie par une distance d'éloignement de 25 m par rapport aux silos plats et 50 m par rapport aux autres types de stockage et aux tours d'élévation.

Une zone dans laquelle est interdite la présence ou la construction de voies de communication dont le débit est inférieur à 2 000 véhicules par jour (sauf les voies de desserte de l'établissement). Cette zone est définie par une distance d'éloignement de 10 m par rapport aux silos plats et de 25 m par rapport aux autres types de stockage et aux tours d'élévation.

Une zone de protection est définie pour des raisons de sécurité autour des stockages d'engrais solide en vrac dans laquelle est interdite la présence des habitations occupées par des tiers, des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur, ainsi que des installations classées soumises à la législation des installations classées présentant des risques d'explosion. Cette zone est définie par une distance d'éloignement de 40 m par rapport à la périphérie du bâtiment de stockage.

Une zone de protection est définie pour des raisons de sécurité autour du dépôt de produits phytosanitaires dans laquelle est interdite la présence des établissements recevant du public et immeubles de grande hauteur, ainsi que des immeubles habités ou occupés par des tiers (hormis les locaux à usage industriel ou commercial). Cette zone est définie par une distance d'éloignement de 40 m par rapport au dépôt.

La société vient de déposer son permis de construire, l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter n'est pas opposable à l'administration en cas de refus de délivrance du permis de construire.

3.7.3 Prélèvement de la ressource en eau

Au niveau du château d'eau, le captage de l'eau dans la nappe de la craie est protégé et il est établi un périmètre de protection rapproché et un périmètre de protection éloigné autour de celui-ci pour éviter tout risque de pollution.

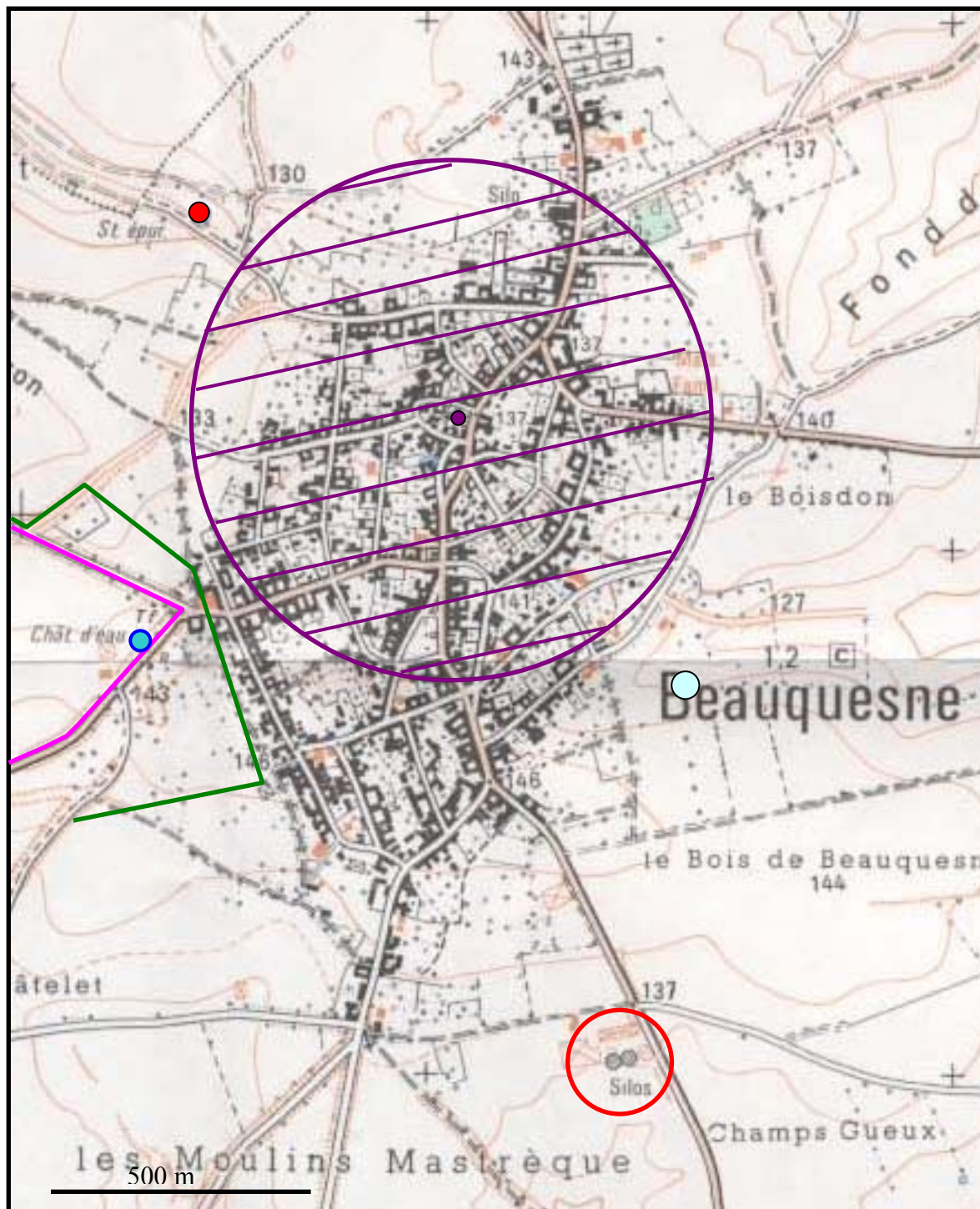


Figure 34. Contraintes et zones de protection

- Station d'épuration
- Clocher de l'Eglise Saint Jean-Baptiste, classée monument historique
- ⊘ Périmètre de protection du monument historique
- Captage d'eau
- > Périmètre de protection rapproché
- > Périmètre de protection éloigné
- ⊘ Zone de rétention des eaux pluviales
- ⊘ Zone d'inconstructibilité

II. PREVISIONS DE DEVELOPPEMENT ET CHOIX RETENUS

1) CONTEXTE DANS LEQUEL S'INSCRIT LE DEVELOPPEMENT COMMUNAL

Dotée d'équipements et de services qui la rendent attractive aux yeux de futurs résidents :

- école maternelle et élémentaire,
- Poste,
- commerces, artisanat,
- réseau d'assainissement,
- ...,

Située à proximité de pôles d'emplois aisément accessibles :

- à moins de 30mn d'AMIENS par la RN25,
- à 10mn de DOULLENS par cette même RN45,
- à 30mn de SAINT OUEN par les départementales,

Bénéficiant d'un environnement naturel de qualité et préservé, et d'un foncier constructible qui reste financièrement accessible, de l'ordre de 40€/m²,

... Au fil des dernières années, Beauquesne est entrée dans l'ère d'influence résidentielle Amiénoise.

Depuis le début des années 2000, Beauquesne doit faire face à une demande accrue de terrains à bâtir, à laquelle la commune ne peut plus répondre, faute de mise en vente des terrains dans le périmètre aggloméré actuel du village.

Ces terrains, d'ailleurs, restent peu nombreux. Si quelques jardins et espaces non bâtis demeurent dans le cœur du village, ils font entièrement partis du paysage et préservent l'identité rurale de la commune.

Afin de faire vivre Beauquesne au quotidien et de procurer aux habitants, des services de proximité et des lieux d'animation attractifs, la municipalité a initié, ces dernières années, divers projets de développement :

- ouverture d'une supérette en cœur de village, en 2004 (cf. descriptif du projet en annexe)
- création d'une médiathèque, ouverte par convention, aux communes voisines (cf. descriptif du projet en annexe)

Enfin, afin d'apporter une offre habitat diversifiée et après avoir souhaité la réalisation de 12 locatifs sociaux à la fin des années 90, la municipalité se lance dans un nouveau projet d'habitat locatif à destination de personnes à mobilité réduite –livraison prévue fin 2007- dans le secteur de la médiathèque.

D'autres projets sont à l'étude ou au stade d'attente d'accord de financement :

- projet d'implantation d'éoliennes à l'échelle de 9 communes du territoire (cf. schéma d'implantation et projet en annexe),
- souhait d'accueil d'un F.A.M (Foyer d'Accueil Médicalisé) pour personnes en rééducation et grands handicapés,
- projet de valorisation et de préservation du tour des haies.

Les objectifs de développement de Beauquesne restent modérés et cohérents avec l'existence et la capacité d'accueil des équipements. La perspective d'atteindre 1350 habitants à l'horizon 2 016 - soit une augmentation d'environ 150 habitants en 10 ans - est affichée par la municipalité.

Face à ces objectifs, il apparaît judicieux de faire évoluer le périmètre constructible de la commune, afin de pouvoir mieux répondre aux sollicitations des ménages, mais de le faire dans des conditions de préservation de l'équilibre entre espaces bâtis et espaces naturels ou agricoles. Cette cohérence, la municipalité a souhaité l'inscrire dans une carte communale.

2) LES INTENTIONS DU ZONAGE (Cf. PLANS)

A ce jour, le dernier MARNU dont s'était doté la Commune en 1999 est devenu caduc. S'applique donc strictement à Beauquesne, le R.N.U. Disposer d'un document d'urbanisme plus précis et mieux adapté à la situation actuelle de la commune est devenu nécessaire. Le présent rapport expose le contexte urbain de Beauquesne et justifie le tracé d'un nouveau périmètre constructible.

Ce nouveau périmètre constructible se fait dans la continuité du bâti existant et exclusivement à l'intérieur du chemin du tour des haies, à 2 exceptions près, au sud :

- le secteur urbanisé sud de la commune, qui comporte déjà un bâti ancien à l'extérieur du tour de haie et concerne 5 maisons,
- la création d'une zone urbanisable, strictement destinée à l'usage d'activités artisanales. L'existence d'activités à proximité de la zone (agricole et industrielle) et l'éloignement de toute habitation ont conduit à ce choix.

Par ailleurs, la pression foncière qui s'accroît, combinée au souhait d'initier une certaine forme de développement, tout en préservant le cadre de vie du village, ont amené cette réflexion. Il est en effet apparu trop hasardeux de continuer à ne s'en remettre, pour les années à venir, qu'au simple RNU.

2.1 La zone naturelle

Afin de préserver le cadre naturel de la commune et de matérialiser de façon plus conséquente la limite de l'urbanisation avec les terres agricoles, la zone de transition, véritable coupure verte quand on arrive par les routes D 23 et D 31, sera conservée.

2.2 La zone urbanisable : des extensions mesurées qui préservent le tour de ville

La commune de Beauquesne souhaite pouvoir répondre à la demande de foncier constructible, dans un développement modéré et harmonieux du village pour les prochaines années.

Pour les 10 années à venir, une soixantaine de constructions à vocation d'habitation pourraient être autorisées en extension villageoise afin de répondre aux souhaits de développement démographique de la municipalité. La superficie des terrains à bâtir sera comprise entre 1000 et 1500 m² afin de tenir compte du caractère rural de Beauquesne. Les besoins en foncier constructible à destination de l'habitat s'élèvent donc entre

60 000 et 90 000 m² pour les seules constructions, auxquels il convient d'ajouter les surfaces nécessaires aux passages des voiries dès lors qu'on ne limite pas les constructions aux bordures desservies des parcelles concernées.

Chaque périmètre d'extension bordant le tour de ville fera l'objet d'un projet d'aménagement d'ensemble qui respectera les principes suivants d'urbanisation :

- préservation du chemin du tour de ville en interdisant à toute future construction, un accès véhicule direct par ce chemin ;
- réalisation d'une voirie traversante pour la desserte des lots (pas de voie principale en impasse).

Par ailleurs, des éléments de paysage à protéger ont été identifiés (cf. plan de repérage). Les haies du tour de ville font notamment partie de ces éléments. Une enquête publique et une délibération du conseil municipal ont été réalisées dans ce sens.

2.2.1 Localisation des secteurs et parcelles proposés pour l'extension de l'urbanisation

Plusieurs secteurs sont proposés pour l'extension de l'urbanisation, dans la continuité de l'urbanisation actuelle. (cf. plan d'extension du périmètre constructible). La plupart de ces secteurs seront soumis à un plan d'aménagement d'ensemble reprenant les principes d'aménagement exposés ci-dessous.

Un secteur section AH, à l'ouest de la commune, chemin de la longue cavée, rue des champs, chemin rural du tour des haies, soumis à plan d'aménagement d'ensemble. (cf. schéma d'aménagement de principe).

Ouverture à l'urbanisation des parcelles 1 pour partie, 2, 3, 4, 179 pour partie, 180 pour partie, pour une surface totale constructible de 12 407 m².

Et des parcelles 5, 6 pour partie, 7, 8, 9 pour partie, 10, 11 pour partie, 12 pour partie, 13 pour partie, 25, 26 et 214 pour partie, pour une surface totale constructible de 36 188 m².

Une bande de 10 m, non constructible, le long du tour de ville a été soustraite et un principe d'implantation de desserte des lots à bâtir a été défini.

Un secteur section AA, au nord est de la commune, chemin de Sarton, soumis à un plan d'aménagement d'ensemble (cf. schéma d'aménagement de principe).

Au sud de ce secteur seront implantés les 6 logements locatifs sociaux pour personnes à mobilité réduite.

Dans la suite de cette opération il est projeté d'ouvrir d'autres parcelles à l'urbanisation à destination de l'habitat : parcelles 75a pour partie, 76a et 100 pour partie au nord du chemin de Sarton. La surface totale constructible est de 8 616 m².

Une bande de recul d'implantation des constructions de 5m par rapport à la haie remarquable d'arbres de haute tige du chemin de Sarton est demandée (cf. photo 1 ci-après), ainsi que le recul de 10m par rapport au tour de ville.

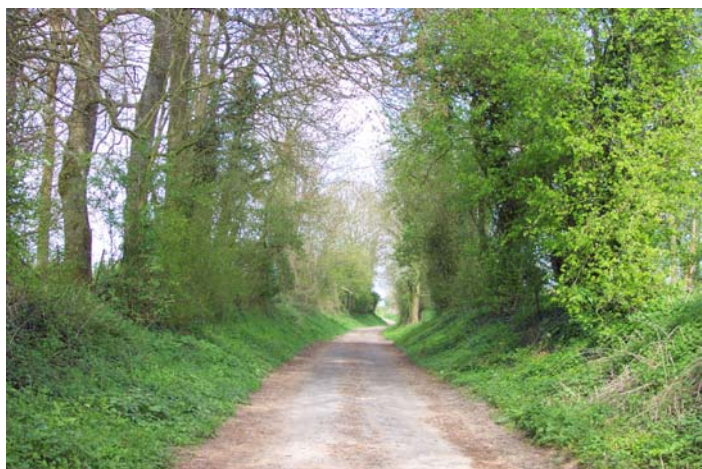


Photo 1 : Chemin de Sarton vers l'extérieur de la commune



Photo 2 : Prairies avenue de la Gare

Au sud du chemin de Sarton les parcelles 85, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99 pour partie sont ouvertes à l'urbanisation à vocation d'habitation, pour une surface totale constructible de 23 347 m². Les mêmes règles de recul sont posées comme principes d'aménagement de la zone, ainsi qu'un tracé d'implantation de la voirie de desserte des lots à bâtir. Elle se terminera en voie de circulation uniquement accessible aux piétons et aux cycles, pour rejoindre le piétonnier dans le prolongement de l'avenue de la gare.

Un second secteur, section AA, au nord de la commune, porte de Doullens / rue de Beauval, soumis également à un plan d'aménagement d'ensemble, est ouvert à l'urbanisation.

Les parcelles suivantes sont désormais ouvertes à la construction : n°2 et 3 en totalité, n°4, 5, 9, 11 - 13 à 16 partiellement (ces 4 parcelles étant amputées d'une bande de 10m le long du tour de haie) ; 17, 22, 57 en totalité, 23 à 29 – 33a, 34a, 35a, 36a, 40, 41, 43, 44, 46, 49, 50a, 53, 54, 55 en totalité.

L'ensemble de ce secteur représente une superficie constructible totale de 100 453 m². Un même retrait de 10m par rapport au tour de ville est créé afin de protéger la haie existante et d'empêcher tout accès véhicule par ce chemin.

Une pénétrante est envisagée sur la parcelle AA 55, appartenant à la Commune, afin de desservir la zone. Le bouclage de la nouvelle voie se fera sur la parcelle AA 33a actuellement occupée par un hangar.

Le chemin carrossable existant dit « petite ruelle à Cailloux » pourra, selon les souhaits des propriétaires concernés du secteur, être prolongé, afin de desservir certaines des parcelles telles que la AA16, ou AA19, AA14 pour partie, uniquement accessibles par ce chemin.

Un secteur section AB, au nord l'est de la commune, entre l'avenue de la Gare et la rue Alexandre Bouthors. Secteur non soumis à plan d'aménagement d'ensemble.

Aujourd'hui secteur de prairie (cf. photo 2 ci-dessus), les parcelles 138, 141a, 148a, 149a, 154b, 165 et 166, représentent une surface constructible de 54 427 m². Elles peuvent se desservir soit par l'avenue de la Gare, soit par la rue Alexandre Bouthors.

La parcelle en pointe à l'extrémité est de la zone est également soumise à un retrait de 10m par rapport au tour de ville.

Un secteur en limite des sections AB/AC, à l'est de la commune, entre la rue Saint Antoine et le tour de ville, soumis pour partie à un plan d'aménagement d'ensemble (cf. schéma d'aménagement de principe).

Ce secteur représente une surface constructible totale de 39 621 m² (soit 31 365 m² au nord et 8 256 m² au sud) pour les parcelles suivantes :

Section AB : 118 pour partie, 122a pour partie, 132, 136 partie, 137 partie, 109, 108 partie, 106, 103, 104 partie, 182 partie, 184a, 119a

Section AC : 112a partie, 111, 110, 109 partie.

La rue Pol existante sera aménagée en voie de circulation douce pour piétons et cyclistes à partir des parcelles 108 et 112a jusqu'au tour de ville. Le retrait des constructions de 10m par rapport au tour de ville sera respecté.

Le nord du secteur se desservira soit par la rue Alexandre Bouthors, soit par la rue Saint Antoine.

Les parcelles 182a partie, 184a partie, 109, 110 et 111 ne font partie du plan d'aménagement.

Un sous-secteur pour les activités artisanales est implanté sur la RD 23 en dehors de tout secteur d'habitation.

Il représente une surface totale de 26 597 m², localisée entre une exploitation agricole au nord et l'usine Charpentier de fabrication d'alimentation animale au sud.

En limite séparative des parcelles AC 147 partie et AC 148, la haie existante sera préservée. Il en sera de même de la haie en limite du chemin Blanc de Beauquesne à Raincheval.



Parcelles AC147 et 148 (haie séparative)



Chemin Blanc

A l'intérieur de la zone urbanisable, des espaces de rétention des eaux pluviales, comme celle existant sur la parcelle n°158, section AC, devront être aménagés pour lutter contre les inondations de certaines parties urbanisées survenant lors de forts événements pluvieux. Un second bassin pourra alors être construit et l'ensemble du secteur sera aménagé de manière à ne pas nuire aux riverains.

3) CAPACITE D'ACCUEIL EN NOMBRE DE LOGEMENTS, DES TERRAINS EN ZONE CONSTRUCTIBLE DE LA CARTE COMMUNALE

Dénomination de la zone constructible	superficies totales en m ² élaboration de la carte communale	superficies constructibles en m ²	capacité en nombre de logements	spécificité
section AH partie sud	14 347 m ²	12 407 m ²	8 à 10	en secteur d'aménagement / DPU de la commune
Section AH partie nord	38 316 m ²	36 188 m ²	16 à 22	En secteur d'aménagement / DPU de la commune
Section AA rues de Doullens et de Beauval	103 653 m ²	100 453 m ²	60 à 70	En secteur d'aménagement / DPU de la commune
Section AA partie nord, chemin de Sarton	9 722 m ²	8 616 m ²	6 à 8	En secteur d'aménagement / DPU de la commune
Section AA partie sud, chemin de sarton	25 539 m ²	23 347 m ² - 3 609 m ² (parcelle AA85 d'implantation des logements sociaux) = 19 738 m ²	12 à 18	En secteur d'aménagement / DPU de la commune
Section AB	54 512 m ²	54 427 m ²	30 à 50	
Section AB/AC partie sud	8 997 m ²	8 256 m ²	6 à 8	Partiellement en secteur d'aménagement
Section AB/AC partie nord	33 086 m ²	31 365 m ²	18 à 28	en secteur d'aménagement / DPU de la commune
TOTAL	173 465 m ²	163 552 m ²	156 à 214	

La capacité constructive des secteurs ainsi rendus constructibles apparaît sensiblement supérieure aux besoins de la commune. Toutefois, à de rares exceptions près, les secteurs concernés par les extensions de constructibilité de la carte communale, sont soumis à projets d'aménagement d'ensemble, ce qui va freiner considérablement leur construction, mais garantit la commune de la préservation du tour de ville et des éléments paysagers qu'elle souhaite protéger.

Pour que les secteurs deviennent effectivement constructibles il conviendra que la commune acquiert les parcelles permettant la création des voiries de desserte et réalise les travaux d'accessibilité.

En contre partie de ces travaux, la Commune a prévu de percevoir une PVR (Participation financière pour Voirie et Réseaux).

A court terme, on considère que :

- les terrains nord de la section AA chemin de Sarton, sont réalisables (propriétaires vendeurs ; terrains non soumis à projet d'aménagement), soit une production de 6 à 8 logements,
- les terrains de la section AB/AC sont partiellement réalisables (sur 8 552 m² de part et d'autre de la rue Pol), soit une production de 6 à 8 logements également.
- Au total 12 à 16 logements pourraient se construire à l'issue de l'approbation de la carte communale, sous 2 ans, hors projets d'aménagement.

A moyen terme :

- les terrains sud de la section AA chemin de Sarton pourraient faire l'objet d'un projet d'aménagement et être commercialisés. Ils permettront la réalisation de 13 à 20 logements supplémentaires.
- Les terrains de la section AA porte de Doullens, pourraient également faire l'objet d'un projet d'aménagement et être partiellement commercialisés. Ils permettront la réalisation d'une vingtaine de logements supplémentaires.
- Au total 33 à 40 logements supplémentaires pourraient se construire sous 5/6 ans. Soit la réalisation à 5/6 ans de 45 à 56 logements sur la commune.

4) EXPLICATION DES CHOIX RETENUS

Les secteurs retenus pour l'extension de l'urbanisation ont été choisis selon plusieurs critères.

- d'une part, le souci de construire en continuité avec l'urbanisation actuelle, afin d'éviter tout mitage du territoire.
- D'autre part, leur proximité des réseaux, notamment le réseau d'eaux usées. Les nouvelles zones constructibles ne sont pas situées dans des périmètres protégés (bassin de rétention) ou interdits du fait de la présence d'une installation classée.
- Enfin, le choix d'ouverture à l'urbanisation sur la section AA chemin de Sarton est directement lié au projet de la commune de créer de nouveaux logements locatifs sociaux (Cf. projet d'Habitat 62 – 59 de réalisation de 16 locatifs, dont 6 accessibles aux personnes à mobilité réduite).



Photo 28. Emplacement de la médiathèque



Photo 29. Chemin du Tour des Haies



Photo 30. Bassin de rétention

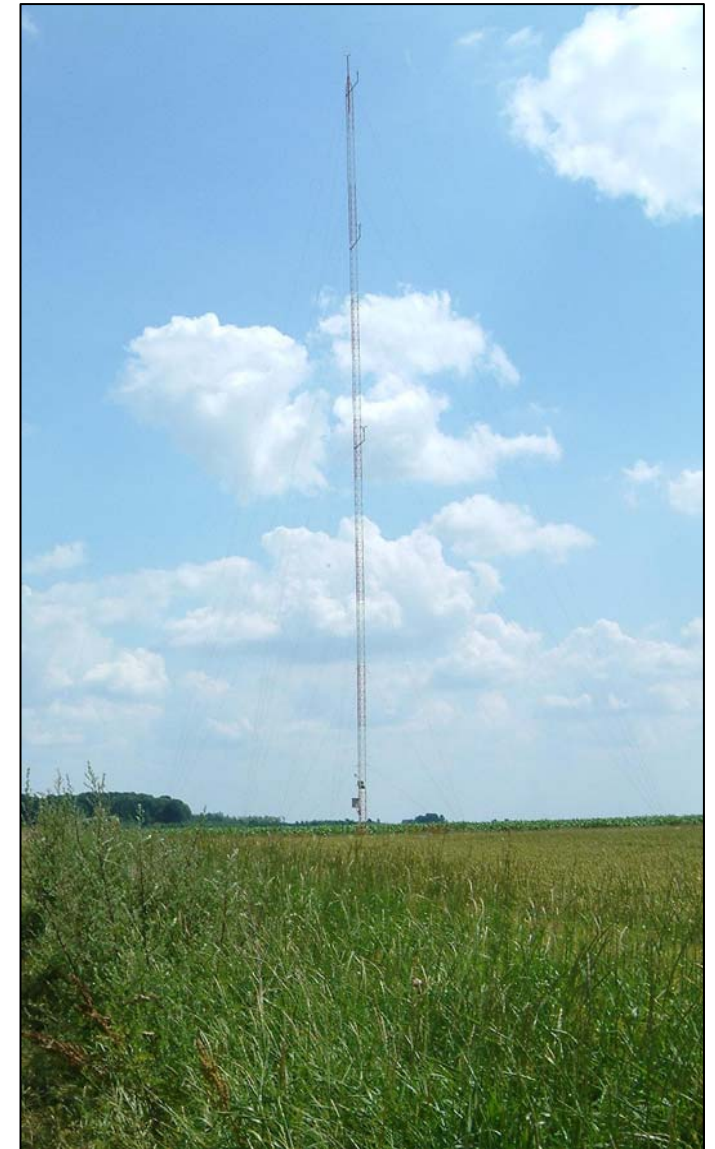


Photo 31. Emplacement projet éolien, mat de mesure

III. INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

1) INCIDENCES

1.1 Projets de construction des logements sociaux pour personnes à mobilité réduite.

Voir plan masse du projet

1.2 Projet d'aménagement d'un parc éolien

L'énergie éolienne est une source d'énergie renouvelable qui ne génère aucune pollution atmosphérique, ne produit aucun déchet et évite la combustion d'énergie fossile (pétrole et gaz). L'électricité produite est donc respectueuse de l'environnement global de la planète et s'inscrit dans le cadre du développement durable.

Cependant, l'énergie éolienne n'est pas neutre pour son environnement proche, et une étude approfondie est nécessaire pour prendre en compte l'ensemble des nuisances potentielles. Pour cela, le choix du site est primordial : il s'agit de trouver le site le plus intéressant pour l'installation des éoliennes et d'identifier les contraintes éventuelles (présence de riverains, servitudes, proximité de réseaux, facilité d'accès...). L'étude d'impact, obligatoire pour les parcs de plus de 1,5 MW, doit donner toutes les informations aussi bien économiques qu'environnementales.

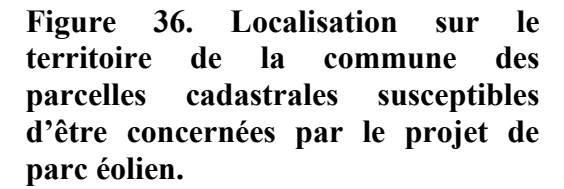
La modification du paysage est l'un des impacts majeurs d'un parc éolien sur son environnement proche, les éoliennes étant très visibles. C'est donc l'un des aspects les plus importants de la phase d'étude et de concertation du projet. Différents outils (montages photographiques) sont utilisés pour simuler le changement du paysage et le choix des emplacements permet d'optimiser l'intégration des éoliennes. La réalisation d'une étude d'insertion paysagère par un architecte paysager fait partie des obligations du développeur de projets éoliens. L'étude paysagère peut alors inclure des mesures compensatoire visant à atténuer l'impact des travaux, lors de la remise en état de la zone, dernière phase de construction du parc éolien. Il peut s'agir par exemple de plantation de haies le long des voies d'accès, de revégétalisation des surfaces terrassées...

Avec la modification du paysage, les éventuelles nuisances sonores sont les craintes les plus citées par les personnes consultées. Des mesures doivent donc être prises pour s'assurer un minimum de nuisance sonore. La première concerne la distance minimum entre les habitations les plus proches et les éoliennes. Les sons émis par des éoliennes modernes ne sont plus perceptibles au-delà de 400m ; mais les caractéristiques de chaque site peuvent influencer la propagation des sons, d'où la nécessité de réaliser des mesures sur le terrain. Les parcs éoliens sont

soumis à la réglementation sur le bruit et le voisinage (loi sur le bruit du 31 décembre 1992). C'est la notion de dépassement du bruit par rapport au bruit environnant qui s'applique. Elle est fixée à 5dB(A) le jour et 3 dB(A) la nuit.

Un point important est également la question de l'utilisation des terres sur lesquelles sont implantées les éoliennes. Lorsqu'il s'agit de prairies naturelles ou artificielles, les animaux peuvent paître sans restriction ou risque sous les générateurs. Pour les zones de culture, les contraintes apportées par les éoliennes sont les mêmes que celles induites par les pylônes.

Enfin, une étude sur l'avifaune peut être menée, afin de connaître le danger que représentent les éoliennes pour les oiseaux. L'étude de la sensibilité des espèces présentes et des éventuels couloirs de migrations fait partie intégrante de l'étude d'impact.



2) SOUCI DE PRESERVATION ET DE MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

2.1 Régulation des eaux pluviales

La diminution des surfaces de l'espace agricole et l'accroissement des surfaces imperméabilisées – création de nouvelles rues, futures constructions et leurs terrasses - génèrent une production anormale d'eau pluviale qui peuvent provoquer des incidents. Cette eau sera régulée dans les nouveaux secteurs par un réseau adapté et des espaces naturels conservés à l'aide des fossés drainant et de bassin de retenue.

Ainsi, un bassin de rétention des eaux a été aménagé sur la parcelle cadastrale n°158 section AC, afin de recueillir les eaux pluviales non acheminées au niveau de la rue de Bas vers la station d'épuration. Lors de fortes pluies, le fond de la parcelle voisine est encore inondée et fragilise la stabilité des arbres. Il est donc prévu d'agrandir le bassin de rétention, ou d'en aménager un second sur le reste de la parcelle n°158. Afin de ne pas dégrader la vue des voisins, un devis pour la réalisation de l'aménagement paysager est prévu.

La réfection de la voirie de la rue de Beauval, entre la route de Doullens et la station d'épuration sera refaite afin d'éviter l'inondation des maisons voisines. Le réseau unitaire, trop étroit actuellement pour acheminer les eaux usées et pluviales, sera redimensionné afin d'éviter tous désagréments pour les riverains lors de fortes pluies.

2.2 Création de nouvelles rues et rattachement aux réseaux

Les extensions prévues ne peuvent voir le jour sans création de voies de desserte internes. Pour résoudre le problème de financement des voies et réseaux, la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003 a institué la « Participation pour Voirie et Réseaux » (PVR) qui permet aux communes de percevoir des propriétaires de terrains nouvellement desservis, une contribution correspondant à tout ou partie du financement des travaux nécessaires.

2.3 Mise en valeur de l'environnement

Afin de contribuer à l'amélioration du cadre de vie des habitants et dans un souci environnemental, un aménagement complet du chemin du tour de ville est prévu. Ce chemin est particulièrement intéressant car, comme son nom l'indique, il entoure le village. Un entretien du sentier ainsi qu'un reboisement et une revalorisation sur les sections bitumées sont projetés.

Annexes

ANNEXES.

Compatibilité entre les documents d'urbanisme

Prise en considération du porté à connaissance

Notice explicative de l'application des règles générales d'urbanisme, avec cahier de recommandations non opposable aux demandes d'occuper ou d'utiliser le sol sur l'intégration paysagère des constructions, leur architecture, leur aspect extérieur (toiture, ouvertures, couleur.)

Réalisation d'une supérette sous enseigne « Petit Casino » en 2004.

Emplacement : 33 Place Publique près de la mairie, section AD parcelle n° 215.

Projet mené avec la Communauté de Communes du Doullennais.

A concerné la démolition d'un bâtiment existant et la reconstruction d'une réserve, ainsi que le changement d'affectation d'une ancienne salle de fête en commerce.

La surface de vente est de 160 m², la réserve de 97,5 m² et la cour de 70 m².

Le terrain se trouve dans une zone urbaine de moyenne densité encerclant la Place Publique. Les bâtiments sont en brique et en terre cuite ou recouverts d'enduit dans les tons beiges. Le corps du bâtiment existant est en saillie par rapport à la mairie. La façade du bâtiment est structurée en deux parties : un pignon en briques de terre cuite avec soubassement en pierre, l'autre partie, la prolongation du café Continental, est surmontée d'une toiture bâtière en ardoise.

L'intervention se veut discrète et sobre, s'intégrant au maximum dans le tissu urbain existant. Le choix des matériaux est donc fait en conséquence : murs en briques et menuiseries en alu laqué verni de couleur sombre, dans la tonalité du terroir, pour se fondre dans le paysage.

Réalisation d'un espace sportif et socio-culturel en 2004.

Emplacement : 3 rue de la Gare, parcelle n°91-92 section AA (3 317 m²), dans le hangar d'une coopérative agricole (propriété achetée par la commune en 2002).

Réhabilitation des bâtiments agro-industriels : réutilisation du silos en vue d'en faire une médiathèque et du hangar afin d'en faire un complexe sportif.

Projet d'implantation d'éoliennes au lieu-dit « le Magrémont ».

Date prévisionnelle d'implantation : 2007 (en attente des autorisations)

Ce projet, réalisé par Ventura SA, doit se réaliser dans un contexte de transparence et de concertation avec les communes concernées (9) et leurs habitants. La retombée la plus importante pour les communes d'implantation est la taxe professionnelle. Les éoliennes sont considérées comme des biens mobiliers, la base de la taxe professionnelle est essentiellement constituée de 8% de la valeur des éoliennes.

La réglementation en vigueur soumet à étude d'impact tout parc éolien de plus de 1,5 MW. L'étude d'impact tient compte de la loi paysage du 8 janvier 1993 et de la loi sur l'air du 30 décembre 1996 et comporte un volet paysager. L'obtention du permis de construire, accompagné de l'étude d'impact, est conditionnée à l'approbation de plusieurs services : DDE, l'aviation civile, DIREN, service en charge du patrimoine... qui émettent des recommandations pouvant être reprises dans le permis de construire. Ce permis est alors délivré par le Préfet au nom de l'Etat.

Une partie de l'étude d'impact concerne également l'analyse de la situation touristique de la zone. L'expérience européenne montre que les parcs éoliens ne représentent pas une nuisance pour le tourisme. Dans certains cas même, les fermes éoliennes peuvent constituer des attractions touristiques.

L'ensemble des incidences du projet sur l'environnement est évoqué en dernière partie de ce rapport de présentation.

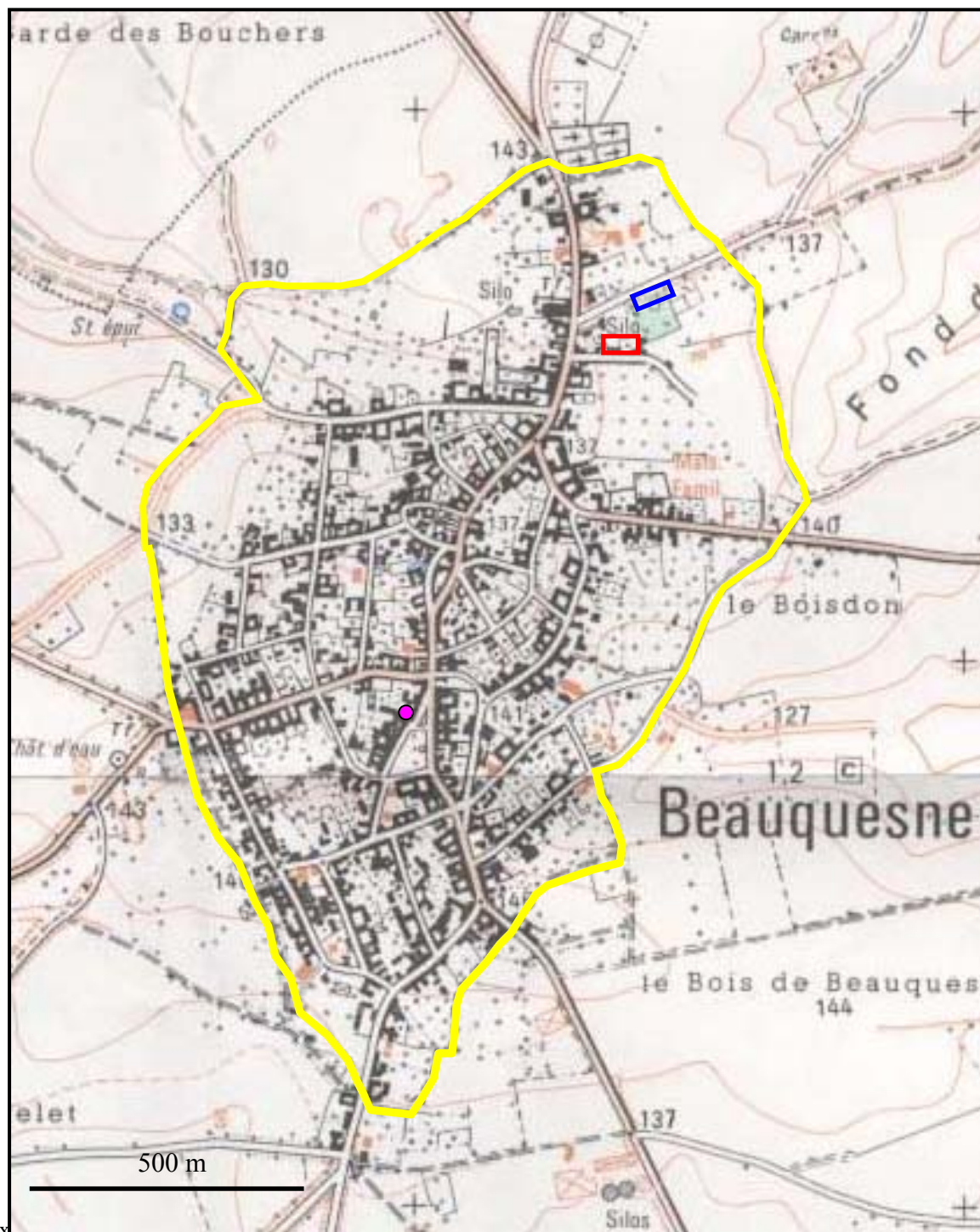


Figure 35. Projets et réalisations d'équipements ces dernières années

- ▭ Centre socio-culturel et sportif (2004)
- ▭ Logements locatifs pour personnes à mobilité réduite (2007)
- Supérette (2004)
- └─┘ Chemin du Tour des Haies (existant. à valoriser)

Carte communale de Beauquesne (80)

